

La position de l'USFP sur la défense de la liberté d'expression et d'opinion ne doit faire l'objet d'aucune surenchère

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9033

Vendredi 5 Juin 2020

Covid-19 aidant, SAMIR met à disposition ses bacs de stockage

L'idée lancée en 2017 avait été curieusement écartée



Page 3

Le tourisme et le transport essentiels à la reprise de l'économie nationale après la crise



Le commerce des services sera la clé de la reprise économique mondiale, selon l'OMC

Page 10

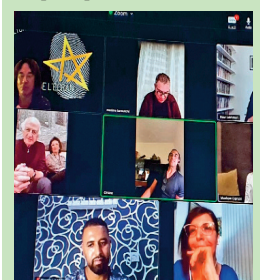
Retour d'expérience et stratégies de déconfinement



Le point de vue des pharmaciens hospitaliers et d'officine

Page 6

Débat sur la place de la culture dans le Maroc d'après-pandémie



Page 13

Les éclaircissements de la Chabiba ittihadia

La position de l'USFP sur la défense de la liberté d'expression et d'opinion ne doit faire l'objet d'aucune surenchère

Le Bureau national de la Chabiba ittihadia a suivi avec grand intérêt les détails de la discussion entamée dernièrement par les membres du Bureau politique. Un débat qui a fuité pour trouver place sur les réseaux sociaux et les sites électroniques, ce qui a constitué une occasion pour les adversaires de l'USFP de s'attaquer au parti.

A cet effet, le Bureau national de la Chabiba, en toute responsabilité et en tant qu'organe national d'une organisation politique forte de son histoire et de son capital militant et historique, réitère sa position ferme quant à la défense de la liberté d'expression et d'opinion. Toutefois, la liberté dépourvue de responsabilité est synonyme de délinquance et de laisser-aller.

Dans son communiqué, le Bureau national de la Chabiba considère que tout débat ittihadî ne se basant pas sur une plateforme de réflexion en vue de surmonter les répercussions de la pandémie du coronavirus, est une discussion marginale. Et ceux qui sont derrière cela veulent tout simplement perturber les efforts des militantes et militants dans les provinces et les régions, soucieux de faire retrouver au parti la place qui est la sienne dans le champ politique marocain. Les perturbateurs n'ont d'autre souci que leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt du parti.

Dans ce contexte, le Bureau national salue les

membres du Bureau politique qui se dressent contre les impulsions d'une minorité qui espère profiter de la situation actuelle pour régler ses comptes personnels. Les frères du BP ont réussi

à affronter vents et marées, à renforcer l'unité dans les rangs de notre parti et à préserver la place de l'USFP en tant que première force de suggestion et acteur majeur dans le débat politique du pays. Ce qui est démontré dans le dernier communiqué du parti, considéré par les observateurs comme un important document politique et par les Ittihadis comme une feuille de route et un guide dans toute l'étape qui suivra.

En conséquence, le Bureau national de la Chabiba ittihadia:

- Salue le communiqué du BP et le considère comme un document qui exprime parfaitement l'identité politique de l'USFP.

- Trouve surprenant le fait que certains frères fassent fuiter, sur les réseaux sociaux, de fausses informations concernant le débat du parti dans le seul but de dénigrer toutes les initiatives de l'USFP.

- Invite toutes les Ittihadies et tous les Ittihadis à se rassembler autour de leur parti et sa direction et à faire attention à certaines positions qui se dissimulent derrière l'aspect de la différence mais qui ne sont en réalité qu'un piètre exemple de délinquance.

- Renouvelle son implication dans toutes les initiatives du parti qui visent à renforcer la présence de l'USFP et à consolider ses performances en matière de militantisme.



La liberté dépourvue de responsabilité est synonyme de délinquance et de laisser-aller

Participation d'ABC-MATHINFO au Fonds Covid-19

Le conseil d'administration de l'Association Ben M'sick pour la promotion de la culture des mathématiques et informatique (ABC-MATHINFO) a décidé lors de sa réunion à distance le 15 mai dernier de participer au Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus par un don de 26.000,00 DH.

« Conscient de la situation particulière que traverse notre pays face à la crise provoquée par la propagation de ce dangereux virus, le conseil d'administration de l'ABC-MATHINFO au nom de tous les adhérents, exprime son soutien indéfectible à tous les efforts déployés au niveau national, régional et local pour combattre les effets néfastes de cette pandémie sur la situation économique, sociale et psychologique de la population », a souligné un communiqué de cette association dont le siège est basé à la Faculté des sciences Ben M'sick à Casablanca.

Opération exceptionnelle d'établissement des CNIE pour les MRE

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) poursuit l'opération exceptionnelle qu'elle a lancée récemment pour établir des cartes nationales d'identité électronique (CNIE) au profit des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger, qui se trouvent actuellement au Maroc en raison de l'application de l'état d'urgence sanitaire et qui sont appelés à renouveler leurs passeports biométriques pour pouvoir rejoindre leurs pays de résidence.

Cette opération vise à renouveler les CNIE de tous les citoyens marocains résidant habituellement à l'étranger, étant donné qu'il s'agit d'un document de base et de référence dans la procédure de renouvellement des passeports biométriques qui ont expiré durant la période de fermeture des postes frontaliers du Royaume en raison des mesures de précaution adoptées pour freiner la propagation de l'épidémie du nouveau coronavirus.

La DGSN s'emploie ainsi à assurer toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de cette opération exceptionnelle, ajoute le communiqué rendu public en

l'occasion, précisant qu'elle a également entamé des opérations de coordination avec les services gouvernementaux compétents pour faciliter l'obtention des attestations d'immatriculation consulaire au profit des citoyens qui ne peuvent pas obtenir ce document qui fait foi de certificat de résidence ou de domicile.

A l'instar de l'opération effectuée au

profit des candidats aux examens du baccalauréat, la DGSN affirme qu'elle veille à réunir et respecter toutes les conditions sanitaires et les règles de distanciation sociale afin de garantir la sécurité des usagers et des fonctionnaires de police, conformément à ses obligations relatives à l'application de l'état d'urgence sanitaire pour lutter contre la propagation du Covid-19.



Covid-19 aidant, SAMIR met à disposition ses bacs de stockage



« L'idée d'utiliser les sites de stockage du groupe Samir n'a rien de nouveau. Elle a été proposée par notre bureau syndical il y a deux ans, mais personne n'a donné suite à cette proposition », nous a confié un salarié de la raffinerie sous le sceau de l'anonymat. Selon lui, l'idée a été fortement combattue par certains syndicalistes qui ont argué que l'utilisation des réservoirs ne pourrait permettre l'emploi de d'une cinquantaine de personnes seulement.

« Nous avons été reçus le 30 octobre 2018 par le ministre de tutelle pour discuter du dossier de notre entreprise et du sort de ses salariés. Nous avons proposé comme solution provisoire, dans l'attente d'une issue finale, le projet d'exploiter les capacités de stockage et de distribution de la Samir dans le domaine des carburants. A noter que cette idée a été déjà proposée le 24 octobre 2017 par notre bureau syndical auprès du juge et du syndic », nous a indiqué notre source. Et de poursuivre : « Pour nous, l'exploitation des réservoirs qui ne doit pas dépasser les 30% du total de la capacité de stockage de notre entreprise a été conçue dans l'objectif de garantir des ressources à même de couvrir les salaires et les dépenses sociales, de répondre aux besoins d'entretien des moyens de production et des sociétés d'intérim et enfin de renforcer les réserves stratégiques du pays en matière d'énergie ». Une proposition qui a été bien accueillie par le ministre qui a considéré que ce projet est en cohérence avec la stratégie nationale qui vise à édifier une plateforme nationale pour le stockage des carburants. « Il a été décidé l'exploitation de deux bacs par une filière de la Samir. Mais, ce projet n'est pas allé jusqu'au

bout », nous a précisé notre source. Et d'ajouter : « A vrai dire, l'idée d'exploitation des bacs n'a pas réussi à avoir l'unanimité au sein de la Samir même pas parmi les salariés. Il y avait beaucoup de résistance notamment de la part de certains syndicalistes qui n'ont pas cessé de lui mettre des bâtons dans les roues.



L'idée lancée en 2017 déjà avait été curieusement écartée

Une guerre a été déclenchée contre nous et nous avons été taxés de tous les noms. Le hic, c'est que ce sont ces mêmes personnes qui louent aujourd'hui la décision d'utiliser les sites de stockage de notre entreprise ».

Pour notre source, cette résistance a coûté cher à la Samir et des centaines de millions de DH ont été gâchés stupidement. « Imagine qu'on ait procédé à la concrétisation de cette idée il y a deux ans, cela aurait donné de l'emploi à un bon nombre de salariés en chômage technique depuis près de six ans, des ressources financières pour les caisses de la Samir et des possibilités d'entretenir les moyens de production affectés par la mise à l'arrêt de l'entreprise », nous a fait savoir notre source. Et de poursuivre : « C'est du vrai gâchis puisque notre situation sociale est des plus compliquées et qu'elle se détériore de jour en jour. Nos droits et nos acquis se réduisent comme une peau de chagrin. Aujourd'hui, on vit uniquement de nos salaires de base qui ont perdu plus de 50% de leur valeur car on n'a plus droit aux compléments de salaire (entre 1.000 et 2.000 DH pour la scolarité des enfants, prime de rendement, 13ème mois et 25% du salaire pour les congés...). Idem pour l'accès aux soins puisqu'on n'a plus le droit de bénéficier des prestations assurées auparavant par des mutuelles privées. Actuellement, il ne reste que l'AMO qui ne répond pas à nos besoins », nous a confié notre source. Et de conclure : « Les retraites ont été également touchées puisque le montant correspondant au solde de tout compte accordé aux retraités est inférieur à celui qui leur est normalement dû, sachant que ces retraités n'ont pas joui de la totalité de ce montant d'une seule traite mais plutôt de mensualités qui s'élevaient à 8.000

DH/mois. Ces retraités n'ont pas le droit de protester ou de remettre en cause cette procédure puisqu'ils ont signé un document leur interdisant toute protestation ».

Aujourd'hui, l'autorisation d'exploiter les réservoirs de la Samir est confiée à l'Office national des hydrocarbures et des minéraux (ONHYM). L'annonce a été faite par le ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, Aziz Rabbah, mardi dernier lors de la session de la commission des infrastructures à la Chambre des représentants consacrée aux implications des transformations du marché du pétrole sur le marché intérieur des hydrocarbures à la lumière de la pandémie de Covid-19.

Le ministre a, en effet, affirmé que la demande formulée par le gouvernement au sujet de l'exploitation des réservoirs de la raffinerie dans ces circonstances exceptionnelles a été approuvée par le Tribunal de commerce. Et d'ajouter que « ces mesures exceptionnelles et circonstancielles auront un impact bénéfique sur la société, le secteur des hydrocarbures et l'approvisionnement du marché national ».

Dans le détail, l'autorisation d'utiliser les réservoirs de la raffinerie est accordée à l'ONHYM, qui va entreprendre les procédures de location et mener toutes les opérations de fourniture et de stockage des produits pétroliers en lien avec cette exploitation temporaire, selon l'ordonnance judiciaire.

Concernant le contrat de location, le prix sera fixé sur la base de la valeur de référence appliquée à l'échelle internationale, a précisé le responsable, notant que le contrat sera frappé de nullité par la force de loi en cas de cession ou de gestion libre de la société Samir.

Hassan Benteleb

La stratégie de développement durable remise sur le chantier

Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a appelé, mercredi à Rabat, à accélérer la cadence de mise en oeuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), en accordant une attention particulière à la dimension territoriale et en veillant à la concertation dans l'exécution des programmes et plans sectoriels qui en relèvent.

S'exprimant à l'ouverture des travaux de la commission nationale du développement durable qu'il a présidés en mode présentiel, il s'est arrêté sur l'importance des dimensions régionale et territoriale dans la mise en oeuvre de la SNDD, conformément au principe de territorialité prévu dans la loi-cadre 12-99 concernant la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, indique un communiqué du département du chef du gouvernement.

Au cours de cette réunion tenue dans le cadre de l'adhésion affirmée du Royaume du Maroc, sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI, à une politique préventive et volontariste visant à réaliser les objectifs de développement durable (ODD), tout en veillant au respect du Maroc de ses engagements extérieurs, il a souligné que les défis qui attendent le Royaume dans la mise en oeuvre de l'agenda onusien, au cours de la prochaine décennie, nécessitent plus de coordination, de concertation et d'efficacité dans les programmes, projets et politiques sectoriels, avec une révision des priorités qui tient compte des conséquences de la pandémie de coronavirus.

Cette réunion, poursuit le communiqué, vient en application des dispositions du décret n° 2.19.452 paru dans le



Bulletin officiel du 29 juin 2019, mais aussi en réaction aux recommandations de la Cour des comptes contenues dans son rapport sur la préparation du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD, et sur l'interconnexion entre les programmes et politiques sectoriels avec ces objectifs.

Dans ce sens, il a souligné que le mécanisme de gouvernance, adopté conformément au décret précité, a permis de lancer une nouvelle dynamique de mise en oeuvre des ODD, facilitant ainsi l'élaboration du rapport national volontaire relatif à l'exécution de ces objectifs, que le Maroc s'est engagé à présenter au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, prévu en juillet prochain sous les auspices du Conseil économique et social des Nations unies, souligne la même source.

Le chef du gouvernement a également salué l'approche participative adoptée dans la préparation, par le Haut-Commissariat au plan (HCP) en coordination avec tous les secteurs et parties prenantes concernés, de ce deuxième rapport national volontaire.

Ce rapport, a expliqué Saad Dine El Otmani, met en lumière le niveau de mise en oeuvre des ODD au Maroc, dont certains ont été réalisés avant les délais fixés dans l'agenda onusien, comme la lutte contre la faim, la baisse du taux de mortalité maternelle et infantile et l'élargissement de l'enseignement préscolaire à l'horizon de sa généralisation, relève le communiqué.

Le rapport révèle, en outre, que d'autres ODD sont en cours de réalisation à l'horizon 2030, en particulier la lutte

contre la pauvreté, l'amélioration de la nutrition des enfants de moins de cinq ans et la généralisation de la scolarisation à tous les niveaux d'enseignement, notant toutefois que davantage d'efforts sont requis pour atteindre d'autres objectifs comme la valorisation du capital humain, la réduction de la précarité, des disparités sociales, sectorielles et de l'inégalité des genres, et la promotion d'une croissance économique créatrice d'emplois décents, notamment en faveur des jeunes et des femmes.

Le chef du gouvernement, ajoute le communiqué, a aussi passé en revue les avancées réalisées dans la mise en place de la SNDD depuis son adoption au Conseil des ministres du 25 juin 2017, tenu sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI.

A cet égard, il a tenu à rappeler l'adoption du "Pacte de l'exemplarité de l'administration" lors de la réunion du Comité stratégique du développement durable du 22 février 2019 et la publication de la circulaire du chef du gouvernement du 30 mai 2019, qui appelle toutes les administrations publiques à réaliser l'audit environnemental des bâtiments et à proposer des plans sectoriels d'exécution dudit pacte.

Cette réunion a été marquée par une présentation par le ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Aziz Rebbah, du bilan 2019 de la mise en oeuvre de la SNDD, ainsi qu'un exposé du Haut-commissariat au plan sur le Rapport national volontaire au sujet des ODD, fait savoir la même source.

Elle ajoute que ces exposés ont été suivis de discussions approfondies par

les membres du comité, qui ont unanimement salué leur qualité et applaudi l'approche participative adoptée dans leur préparation. Les membres ont aussi présenté un ensemble d'observations et de propositions, après adoption des exposés par le Comité.

Cette réunion s'est tenue en présence, notamment, du ministre de la Justice, du ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, de la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, du ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, du ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de la ministre de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, et de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des Marocains résidant à l'étranger.

Ont été également présents le président de l'Association marocaine des présidents des régions, le président directeur général de l'Agence marocaine pour l'énergie durable, le directeur de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique et des représentants de la Confédération générale des entreprises du Maroc, du Groupement professionnel des banques du Maroc et d'autres membres du Comité.



Le chef du gouvernement préside l'ouverture des travaux de la SNDD

La levée de l'état d'urgence sanitaire au menu de la Chambre des représentants

Saad Dine El Otmani présentera le plan gouvernemental le 11 juin



La stratégie gouvernementale à l'horizon de la levée de l'état d'urgence sanitaire sera au menu de la séance mensuelle de politique générale qui se tiendra le 11 juin à la Chambre des représentants.

Lors d'une réunion à laquelle ont pris part mardi le président de la Chambre, Habib El Malki et les membres du bureau de la Chambre, ils se sont accordés sur la date du 11 juin 2020 pour tenir la séance mensuelle des questions de la politique générale, en accord avec le chef du gouvernement, en la consacrant au "Plan gouvernemental à l'horizon de la levée de l'état d'urgence sanitaire", a indiqué mercredi un communiqué de l'institution législative.

Pour ce qui du programme d'action de la Chambre, les membres du bureau ont souligné l'importance des réunions tenues par les commissions permanentes la semaine dernière et celles prévues la semaine prochaine, qui ont été l'occasion

pour les commissions concernées de s'interroger sur des sujets liés à la gestion par les départements gouvernementaux de l'état d'urgence sanitaire et de s'informer sur les mesures entreprises.

Concernant l'examen du projet de loi de Finances rectificative, le président de la Chambre a présenté le cadre juridique régissant cette loi à l'aune de la Constitution, la loi organique des finances et le règlement intérieur de la Chambre, mettant l'accent sur l'importance de cette étape qui intervient dans un contexte marqué par les contraintes de l'étape actuelle.

Le bureau a également délibéré autour des moyens à même de faire de ce rendez-vous législatif l'occasion d'approfondir le débat autour des choix adoptés et des projets proposés. "Ce projet est le premier du genre à la lumière de la Constitution de 2011", a indiqué Habib El Malki.

Il a aussi été convenu que les instances

de la Chambre poursuivent leur concertation à propos de l'organisation de l'action de l'institution législative.

S'agissant du contrôle hebdomadaire, il a été convenu qu'un intérêt soit accordé

au secteur du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale lors de la séance plénière des questions orales du lundi 8 juin 2020.

Sur le volet diplomatique, et en relation avec la célébration de la Journée mondiale de l'Afrique, le bureau de la Chambre a dénoncé les démarches désespérées de certaines parties hostiles à l'intégrité territoriale au sein du Parlement panafricain s'appuyant sur des informations erronées en flagrante violation de la décision des ministres des Affaires étrangères en la matière. Le bureau a également rappelé les mesures entreprises par le Parlement marocain pour faire face aux mensonges et allégations, à travers un communiqué publié à cette occasion et remis aux différents membres du Parlement panafricain.

Concernant la relation de la Chambre avec certaines institutions constitutionnelles, le bureau a pris connaissance de l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur "La politique publique dans le domaine de la sécurité alimentaire" et a décidé de le partager avec tous les membres de la Chambre.

Séance mensuelle consacrée aux questions de politique générale

La Chambre des représentants tiendra, le 11 juin, une séance plénière mensuelle consacrée aux questions de politique générale adressées au chef du gouvernement, dans le respect des mesures de prévention de Covid-19.

Cette séance prévue à partir de 15H00 sera organisée conformément aux dispositions de l'article 100 de la Constitution ainsi qu'au règlement intérieur de la Chambre, notamment ses articles 278 et 283, a indiqué l'institution législative dans un communiqué.

En outre, la première Chambre tiendra sa séance hebdomadaire des questions orales, tout en respectant les mesures préventives adoptées dans le contexte actuel.

Programmée à 15H00, la séance aura lieu en conformité avec les dispositions de l'article 100 de la Loi fondamentale et le règlement intérieur de la Chambre, particulièrement ses articles 258 et 272.

La ministre de la Solidarité détaille son action devant la commission parlementaire des secteurs sociaux

Mobilisation de toutes les ressources humaines et adaptation des programmes à la conjoncture

La ministre de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, Jamila El Moussali, a affirmé que son département a mobilisé toutes ses ressources humaines, y compris les composantes du pôle social, et adapté ses programmes à la conjoncture actuelle marquée par le risque de propagation du Covid-19.

Dans un exposé devant la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, elle a relevé que depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 20 mars, le ministère a mis en place les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public et des

prestations sociales du pôle social.

Le ministère veille au suivi régulier de la situation des citoyens les plus exposés à la pandémie du nouveau coronavirus, a-t-elle souligné, rappelant le lancement en coordination avec l'Entraide nationale de diverses initiatives pour protéger une large catégorie de personnes en situation de vulnérabilité, le tout en collaboration avec les autorités locales, les collectivités territoriales, les associations et d'autres parties prenantes.

Elle a également saisi l'occasion pour mettre en avant les mesures sociales adoptées principalement en faveur des femmes en situation difficile, l'ac-

compagnement des enfants en situation de vulnérabilité, de handicap ou de rue, ainsi que les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire.

Au sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes, elle a relevé que 63 centres ont été aménagés pour accueillir et protéger des femmes en situation difficile, mettant en évidence à cet égard la plateforme "Kolona Maak" lancée pour l'accompagnement des jeunes filles et femmes.

La ministre a en outre évoqué une série de réalisations de son département pour la promotion de la condition des femmes en période

de confinement, avec en particulier l'élaboration du programme national intégré pour l'autonomisation économique des femmes et l'actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes 2020-2030.

Abordant les enfants en situation de vulnérabilité, la responsable gouvernementale a mis rappelé l'élaboration d'un plan d'action visant à fournir une panoplie de prestations d'urgence au sein des centres de protection sociale pour enfants en situation de rue, à renforcer les services de proximité en apportant un soutien aux projets des associations dédiés à la lutte contre les répercussions négatives

de la période du confinement et à établir des mécanismes de veille et de suivi en faveur de la protection des enfants contre la violence sous toutes ses formes.

L'accent a été mis aussi sur les mesures prises en soutien aux personnes en situation de handicap, notamment le lancement d'une plateforme électronique spécial Covid-19 qui leur est destinée, la facilitation des procédures administratives et le développement de services à distance.

Dans le domaine législatif, la ministre a indiqué qu'une révision du projet de loi 45.18 relatif aux travailleurs sociaux vient d'être présentée.

Retour d'expérience et stratégies de déconfinement

La Faculté de pharmacie de l'Université Mohammed VI des sciences de la santé a organisé dernièrement un webinar sur le retour d'expérience des pharmaciens hospitaliers et d'officine concernant leur gestion de la pandémie Covid-19 depuis son apparition au Maroc.

Le professeur Samir Ahid, doyen de la Faculté de pharmacie, a souligné dans ce cadre que ce séminaire virtuel a été l'occasion d'échanges d'expériences très intéressants avec l'assistance et de réflexion autour des rôles pluriels des pharmaciens hospitaliers et d'officine.

Pour sa part, le docteur Youssef Hafidi, pharmacien hospitalier au CHU de Fès, a indiqué que l'épidémie de Covid-19 représente un enjeu de santé publique majeur. Le pharmacien hospitalier a été sollicité en tant que partenaire incontournable de la santé pour coordonner, participer et répondre au plan de veille et de riposte à l'infection par le Sars-CoV-2 afin de mitiger ses conséquences humaines, environnementales et économiques.

La pharmacie hospitalière a été confrontée à plusieurs problématiques qui ont touché ses fonctions logistiques en matière d'approvisionnements d'urgence en médicaments et dispositifs médicaux et ses fonctions de pharmacie clinique en veillant au respect du bon usage des médicaments à travers le soutien pharmacothérapeutique. Ainsi, face à cette pandémie de portée mondiale, plusieurs défis ont été relevés dont la mise à jour de l'état des commandes et d'approvisionnement en moyens médicaux, en produits pharmaceutiques, en produits biologiques et en dispositifs médicaux avec priorisation des ressources d'intérêts sanitaire et stratégique, en évaluant leur suffisance, les besoins complémentaires et en assurant leur disponibilité ; la capacité de mobilisation des équipes de la pharmacie hospitalière en veillant à la continuité de prestation de soins pour les patients non Covid-19.



La réponse de la pharmacie hospitalière face au Covid-19 s'est articulée autour de trois réponses. La première correspond à la phase de préparation qui consiste en un inventaire ciblé des médicaments stratégiques avec actualisation de la nomenclature hospitalière, application de nouvelles procédures d'achats, gestion logistique, distribution, approvisionnement, dispensation (DJIN) et assistance pharmaceutique spécifique aux protocoles en vigueur, et la veille à la sécurité de tout le personnel soignant de l'établissement contre la propagation et la transmission du virus à travers la mise en application des moyens de maîtrise de l'exposition (équipements de protection individuels, désinfection du milieu, distanciation physique, télétravail, ...).

La deuxième réponse correspond à la phase de déclenchement qui est basée sur la capacité de mobilisation des ressources humaines, la valorisation de leurs compétences (formation et communication) ainsi que la gestion de la charge mentale tout au long de la crise.

Enfin, la troisième réponse correspond à la mise en pratique de tous les moyens et outils depuis le système d'information hospitalier comme outils de documentation et de traçabilité tant sur le flux informationnel de stock que sur le dossier médical électronique du patient, le conseil des soignants sur les effets indésirables, la probabilité de survenue d'interaction médicamenteuse, ainsi que sur les précautions d'emploi des thérapeutiques conventionnelles et la mise à disposition des alternatives thérapeutiques par substitution pour pallier la non-disponibilité de certaines spécialités, jusqu'à la fabrication locale de la solution hydroalcoolique.

Pendant la phase de déconfinement, les pharmaciens hospitaliers doivent rester vigilants aux moyens de l'équilibre de la sécurité sanitaire et la reprise de l'activité normale de soins, et la reconstitution des stocks de médicaments, dispositifs médicaux et matériels de protection à destination

en priorité des soignants et des personnes exposées au virus Sars CoV-2.

Pour réussir ses missions, le pharmacien hospitalier doit opérer d'une manière intelligente et solidaire avec l'ensemble des partenaires hospitaliers ou extrahospitaliers dans l'ultime approche centrée sur le patient.

De son côté, Dr Aicha Zahi, pharmacienne d'officine et présidente de la Société marocaine de valorisation de l'acte officinal (SMVAO), a rappelé que le pharmacien d'officine en tant que professionnel de la santé continue à jouer son rôle au quotidien lors de l'épidémie, à savoir la délivrance des produits médicamenteux et autres produits de santé, le conseil et le suivi thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques et la préparation magistrale et officinale.

Mais lors de cette pandémie, ces rôles ont été en partie transformés. En effet, cette situation exceptionnelle a poussé le pharmacien d'officine à s'adapter en vue de faire face à la pandémie en utilisant tous les moyens de bord à sa disposition, en l'absence d'une conduite à tenir et d'un protocole face à cette pandémie. Il a ainsi assuré la logistique du travail, notamment la mise en place des équipements nécessaires à la sécurité de l'équipe officinale, à savoir l'utilisation de masques de protection et de solutions hydroalcooliques et des désinfectants du sol ainsi que l'installation de barrières au niveau des comptoirs.

Le pharmacien d'officine et son équipe se retrouvent en première ligne face au risque de l'épidémie et reçoivent un flux important de patients souhaitant se renseigner sur la maladie ou récupérer leur traitement. Ces patients se dirigent directement vers la pharmacie par peur d'aller aux structures de soins vu la conjoncture actuelle.

Parmi les principales adaptations que le pharmacien d'officine a opérées lors de cette pandémie, il y a :

- la gestion de la pénurie de médicaments,
- le renouvellement des ordonnances des

malades atteints de pathologies chroniques notamment en psychiatrie en vue d'éviter la déstabilisation de leur état de santé. Et ce malgré l'absence des ordonnances valides,

- l'information par rapport aux symptômes du Covid-19 et diagnostics différentiels (grippe, rhume...),

- l'accompagnement des patients en les sensibilisant aux gestes barrières et au port de masques,

- l'orientation des patients traités par la chloroquine et l'hydroxychloroquine pour les maladies auto-immunes vers la pharmacie de la délégation provinciale qui leur dispense gratuitement les traitements,

- la correction de la désinformation en prodiguant les bons conseils par rapport à la prise de certains médicaments, compléments alimentaires ou autres produits lors de cette période de pandémie,

- l'orientation des patients suspects en les invitant à appeler les numéros dédiés à la prise en charge des personnes atteintes de Covid-19.

En matière de stratégie de déconfinement, il est important d'établir une feuille de route claire et d'envisager un partenariat avec les pharmaciens hospitaliers pour élaborer un protocole qualité de déconfinement pour les pharmaciens en général avec un focus sur la particularité des deux professions à la fois hospitalière et d'officine.

De même, il est important de tirer des leçons des problèmes rencontrés lors du confinement et d'essayer de trouver des solutions notamment pour le renouvellement des ordonnances des patients atteints de pathologies chroniques et, dans ce sens, réfléchir sur la création de dossier pharmaceutique ou médical partagé avec les médecins.

« Le pharmacien d'officine a pu assumer son rôle de professionnel de santé avec beaucoup de fierté. Et nous continuons à répondre aux attentes des citoyens. Car nous sommes les premiers acteurs de santé à être sollicités », a conclu Dr Aicha Zahi.



Le point de vue
des pharmaciens
hospitaliers
et d'officine

L'INDH contribue pour 4,2 millions de DH à la lutte contre le Covid-19 à Béni Mellal



Le Comité provincial de développement humain (CPDH) de Béni Mellal a alloué environ 4,2 millions de DH pour faire face à la propagation de la pandémie de Covid-19, et ce dans le cadre de la mobilisation nationale globale pour lutter contre les répercussions socioéconomiques de la pandémie du nouveau coronavirus.

Dans le cadre du programme d'impulsion du capital humain des générations montantes et pour atténuer les effets induits par la pandémie, il a été procédé à l'achat de paniers de produits alimentaires, de médicaments et de fournitures médicales destinés aux nouveau-nés et aux femmes enceintes, en particulier ceux issus du milieu rural et semi-urbain relevant de la province de Béni Mellal pour un coût total d'environ 892.000 dirhams.

Sur un autre volet, et en vue de soutenir le secteur de la santé, surtout la

santé maternelle et infantile, et afin de réunir toutes les conditions nécessaires et conformes aux mesures de précaution et de prévention contre le Covid-19, des équipements médicaux visant à améliorer les services fournis par les centres de santé de proximité ont été acquis, pour un coût global d'environ 426.000 dirhams, en plus de la réhabilitation et de l'équipement des espaces d'accueil des femmes enceintes et des nouveau-nés, notamment dans les maternités (377.000 DH).

Conformément aux mesures initiées par les autorités publiques relatives à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et au vu de la conjoncture sanitaire actuelle marquée par la propagation de la pandémie de Covid-19 exigeant une prise en charge particulière de certaines catégories en situation de vulnérabilité, il a été décidé d'allouer une enveloppe de 2,5 millions de

DH, et ce dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de précarité, afin de soutenir la gestion des espaces de prise en charge et d'accueil de cette catégorie, notamment les personnes âgées sans revenus, les personnes sans-abris, les enfants à besoins spécifiques, les personnes abandonnées et les patients atteints d'insuffisance rénale.

Ces initiatives interviennent dans cette conjoncture difficile liée à la propagation du nouveau coronavirus et découlent de l'importance accordée par les programmes de l'Initiative nationale pour le développement humain à la province de Béni Mellal en vue de soutenir le secteur social, notamment dans son volet sanitaire, en ce sens que plusieurs programmes ont été mis sur pied pour renforcer et élargir l'offre de santé dans la région, tels la création de nouvelles structures de santé et le renforcement du parc ambulancier.

Brèves

Tétouan

La commune de Tétouan organise, depuis le 2 juin, une série de sessions de formation au profit de ses ressources humaines, autour des procédures et des mesures de travail au sein des établissements publics après la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Ces sessions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration sur les mesures de reprise de travail après la levée de l'état d'urgence sanitaire, indique la commune.

Prenent part à ces sessions de formation, qui se poursuivent jusqu'au 8 juin, les chefs de division, les fonctionnaires et les directeurs des marchés, et seront organisées par groupe afin de respecter les mesures de prévention et de distanciation sociale.

Al Hoceima

Le comité local de suivi de la pandémie du coronavirus à la municipalité d'Al Hoceima a tenu, dimanche, sa réunion hebdomadaire au cours de laquelle il a exprimé sa satisfaction quant à la situation épidémiologique au niveau de la province et ce, grâce aux efforts concertés de toutes les parties concernées ainsi que des citoyens.

Le comité a salué les décisions prises par les autorités locales et élues visant à atténuer l'impact social et économique de la pandémie et le sens de solidarité dont les Marocains ont fait preuve, notant la nécessité de préparer la reprise de certaines activités commerciales tout en prenant les précautions nécessaires dans la poursuite des efforts visant à lutter contre la pandémie.

Par ailleurs, il a également affirmé l'importance pour les citoyens de poursuivre le respect des mesures de prévention, notamment le port des masques et le respect de la distanciation sociale.

Nouvel élan pour l'éducation non formelle à Larache

La direction provinciale de l'éducation nationale a lancé un appel à candidature aux associations afin d'obtenir l'appui aux projets de la direction dans le domaine de l'éducation non formelle.

Ainsi, la direction provinciale invite les associations œuvrant dans le domaine de l'éducation non formelle à participer et à présenter leurs projets avant le 30 juin dans le cadre des programmes "Seconde chance" et "Continuité pédagogique", au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Des critères ont été mis en place pour les associations participantes, notamment le dossier juridique de l'association, la tenue des réunions de façon régulière, l'élaboration d'un projet intégré (la nature du projet, les objectifs, la structure financière, le budget proposé et la contribution de l'association), l'expertise de l'association dans le domaine, les potentialités humaines et matérielles pour mettre en œuvre son projet éducatif, en particulier dans les endroits qui souffrent d'un taux d'abandon scolaire important.

Retour à leurs villes d'origine de 408 étudiants coincés à Agadir

La commission de veille de la ville d'Agadir a organisé des voyages pour assurer le retour de 408 étudiants coincés à Agadir vers leurs villes d'origine.

L'opération, lancée le 28 mai, a profité à des étudiants issus de Tinghir (104), de Zagoura (120), d'Ouarzazate (113), de Tata (49), d'Azilal (17) et de Tiznit (5), apprend-on d'un communiqué de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane.

Ainsi, 6 bus ont été mis en place pour transporter les étudiants de Tinghir, 5 bus pour les étudiants issus de Zagoura, 5 bus pour les étudiants d'Ouarzazate, 2 bus pour les étudiants de Tata, un mini-bus pour les étudiants d'Azilal et un autre pour les étudiants de Tiznit.



Cette opération humanitaire tend à assurer le retour de ces étudiants à leurs villes, tout en veillant au respect strict des règles visant à enrayer la propagation du Covid-19, conclut-on de même source.



L'Amérique latine continue de souffrir, l'Europe s'ouvre



L'Amérique latine subit toujours de plein fouet la pandémie de coronavirus, avec un nouveau record de morts quotidiens au Brésil, à l'opposé de l'Europe où les frontières continuent à rouvrir progressivement, comme en Autriche jeudi.

La Banque centrale européenne (BCE) devait renforcer jeudi son arsenal de soutien à l'économie, en allant bien au-delà des mesures d'urgence dégainées en mars, tant l'impact du nouveau coronavirus promet de se faire sentir encore plusieurs années, entre récession et explosion de l'endettement public. Mercredi, c'est l'Allemagne qui avait annoncé un plan de relance historique de 130 milliards d'euros sur deux ans.

Nouvel épiscentre de la pandémie de Covid-19, le Brésil a enregistré 1.349 morts du coronavirus en 24 heures mercredi, un nouveau record pour ce pays, le plus touché en Amérique latine. Un couvre-feu a été imposé dans une vingtaine de localités de l'Etat de Bahia (Nord-est).

"Si nous n'agissons pas, nous risquons d'assister à une explosion de la demande de lits en soins intensifs et nous ne pourrions pas y répondre", a prévenu le gouverneur de l'Etat de Bahia, Rui Costa.

Le Brésil a déjà officiellement enregistré 32.548 morts, ce qui situe le géant latino-américain à la quatrième place mondiale pour les morts, derrière les Etats-Unis - qui restent de loin le pays le

plus durement frappé avec 107.000 morts - le Royaume-Uni (39.728) et l'Italie (33.530).

Le Mexique a de son côté franchi mercredi la barre des 1.000 morts en 24 heures, pour la première fois depuis le début de l'épidémie. Le bilan total y dépasse les 11.000 décès.

Au total, la pandémie de Covid-19 a tué plus de 382.000 personnes sur la planète depuis son apparition en décembre en Chine, selon un bilan établi mercredi par l'AFP à partir de sources officielles. Au Chili, autre pays d'Amérique du Sud frappé de plein fouet par l'épidémie, les autorités ont décidé de prolonger pour une quatrième semaine le confinement à Santiago.

En Europe, où les chiffres sont de plus en plus rassurants, laissant espérer que le pire soit passé, la vie reprend peu à peu ses droits. L'Autriche a rouvert jeudi ses frontières, à l'exception de celle avec l'Italie. L'Allemagne et la Belgique prévoient de faire de même le 15 juin.

L'Italie, où le secteur touristique est vital, a devancé tout le monde en rouvrant ses frontières aux touristes dès mercredi. "Benvenuti in Italia", le message était clair: "il y a de l'enthousiasme dans l'air", s'est exclamé le chef du gouvernement italien Giuseppe Conte.

A Rome, au pied de la Fontaine de Trévi, un couple de jeunes mariés profitait mercredi du peu d'affluence pour prendre la pose. "Il faut savourer ces moments", dit le mari: "à Rome, c'est rare!".

Mais la ville italienne de Gorizia reste coupée de sa jumelle slovène Nova Gorica, où une clôture installée à la hâte en mars pour freiner la pandémie, reste un symbole amer du retour des frontières entre les deux pays: les habitants en sont réduits à échanger des nouvelles de part et d'autre du grillage.

Si les Slovènes peuvent se rendre librement en Italie, les Italiens - dont le pays a été un épiscentre de la pandémie - sont toujours persona non grata en Slovénie.

Au Royaume-Uni, le prince Charles, héritier de la couronne britannique, a estimé jeudi "avoir eu de la chance" de ne souffrir que légèrement du nouveau coronavirus, une expérience qui l'a rendu encore plus "déterminé" à œuvrer pour replacer la nature "au centre de tout ce que nous faisons et au centre de notre économie".

Agé de 71 ans, le fils aîné de la reine Elizabeth II avait été testé positif au nouveau coronavirus en mars mais n'a souffert que de légers symptômes. Il a guéri après s'être isolé durant sept jours, conformément aux directives officielles.

Quatre pays européens, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, ont décidé de conjuguer leurs efforts pour trouver un vaccin au moment où la polémique sur les vertus thérapeutiques de l'hydroxychloroquine a une nouvelle fois

rebondi. Prendre ce médicament, peu de temps après avoir été exposé au Covid-19, ne permet a priori pas de prévenir une infection, affirment des chercheurs aux Etats-Unis à la suite d'un essai clinique. De quoi relancer un débat, ouvert quasiment depuis le début de l'épidémie, sur les vertus présumées de ce médicament dérivé d'un antipaludique. A la suite d'un mea culpa de la revue The Lancet, qui a publié une étude très critique sur l'hydroxychloroquine, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait ainsi annoncé mercredi la reprise des essais cliniques sur ce médicament.

Fin avril, l'Organisation mondiale de la santé a lancé des essais cliniques portant notamment sur l'hydroxychloroquine, baptisés "Solidarité", dans le but de trouver un traitement efficace contre le Covid-19.

Le 25 mai, l'autorité sanitaire mondiale avait annoncé la suspension des essais portant sur l'hydroxychloroquine suite à la publication d'une étude dans la revue médicale The Lancet jugeant inefficace voire néfaste le recours à la chloroquine ou à ses dérivés comme l'hydroxychloroquine contre le Covid-19.

Cette suspension des essais devait permettre à l'OMS d'analyser les informations disponibles, et une décision était attendue à la mi-juin.

Mais alors que la revue The Lancet a pris ses distances mardi soir avec l'étude, en reconnaissant

un avertissement formel que "d'importantes questions" planaient à son sujet, l'OMS a publié ses conclusions plus tôt que prévu.

"Nous sommes maintenant assez confiants quant au fait de ne pas avoir constaté de différences dans la mortalité", a déclaré mercredi Soumya Swaminathan, scientifique en chef de l'OMS, au cours d'une conférence de presse virtuelle depuis le siège de l'organisation à Genève.

Après analyse des "données disponibles sur la mortalité", les membres du Comité de sécurité et de suivi ont estimé "qu'il n'y a aucune raison de modifier le protocole" des essais cliniques, a insisté le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse virtuelle. Le Groupe exécutif de l'essai Solidarité, qui représente les pays participants, "a reçu cette recommandation et approuvé la poursuite de toutes les dimensions des essais, y compris sur l'hydroxychloroquine", a-t-il dit.

"Le Groupe exécutif communiquera avec les principaux chercheurs en charge de l'essai au sujet de la reprise de dimension hydroxychloroquine de l'essai", a-t-il détaillé.

Publiée le 22 mai dans The Lancet, l'étude se fonde sur les données de 96.000 patients hospitalisés entre décembre et avril dans 671 hôpitaux, et compare l'état de ceux qui ont reçu le traitement à celui des patients qui ne l'ont pas eu.

La hausse des contaminations au virus inquiète en Iran

L'accélération de la propagation du nouveau coronavirus en Iran depuis plus d'un mois inquiète les autorités sanitaires, qui multiplient les avertissements et enjoignent la population de ne pas oublier que la maladie est toujours là, dans le pays le plus touché du Moyen-Orient.

"Le non respect de la distanciation sociale, des règles d'hygiène personnelle ou publique ainsi que les déplacements inutiles peuvent avoir des conséquences irréparables", avertit jeudi un bandeau tournant en boucle sur la chaîne d'information de la télévision d'Etat.

La même chaîne diffuse pourtant plusieurs fois par jour sur fond de musique dramatique une infographie animée inculquant le message selon lequel, face à la maladie Covid-19, l'Iran s'en sort beaucoup mieux que bien d'autres pays.

Selon les chiffres officiels - que des experts étrangers mais aussi certains responsables iraniens soupçonnent d'être largement sous-estimés, le virus a fait un peu plus de 8.000 morts en Iran sur un total de près de 161.000 personnes contaminées depuis les premiers cas déclarés en février.

Cela fait de la République islamique le pays du Moyen-Orient le plus touché par la pandémie, mais la place loin derrière les pays du peloton de tête des nations victimes du virus.

Néanmoins, après avoir touché un point bas le 2 mai, le nombre de nouveaux cas quotidiens de contamination au virus SARS-CoV-2 annoncé par les autorités a entamé une tendance de hausse qui s'est encore accélérée cette semaine.

Depuis lundi, l'indicateur est repassé au-dessus de la barre des 3.000 et se rapproche du pic de 3.186 cas atteint le 30 mars.

La hausse des cas recensés pourrait être liée à la multiplication des tests, dont près d'un million ont été réalisés selon le ministère de la Santé, alors que le dépistage devient plus systématique au fil du temps.

Le nombre de décès quotidiens, passé sous la barre des 100 en avril, semble se stabiliser depuis trois semaines autour de 70.



L'OMS annonce la reprise des essais cliniques sur l'hydroxychloroquine

Au Liban, le pire n'a jusque-là pas eu lieu

Si le Liban se débat depuis des mois pour survivre à un effondrement économique amplifié par le nouveau coronavirus, le pays a échappé à une crise sanitaire d'ampleur, et entamé son déconfinement après trois mois de bouclage. Dans un entretien à l'AFP, le ministre de la Santé a toutefois appelé à rester "vigilants", dans un pays où la contestation sociale couve par ailleurs toujours.

Signalée le 21 février, la première patiente atteinte de la maladie Covid-19 faisait partie d'un groupe de pèlerins rentrés d'Iran, alors un des pays les plus durement touchés par la pandémie.

Ce premier cas, dans un Liban qui ne disposait initialement que de 128 lits pour les patients contaminés, a semé le désarroi et entraîné des projections pessimistes tablant sur des centaines de morts.

Plus de trois mois plus tard, le pays de six millions d'habitants n'a officiellement recensé que 1.256 cas et 27 décès.

"En comparant notre taux d'infection par million d'habitants et notre taux de mortalité, nous constatons que nous nous en sortons beaucoup mieux que les pays qui nous entourent", affirme à l'AFP Souha Kanj, qui dirige le département des maladies infectieuses à l'Université américaine de Beyrouth (AUB).

A l'échelle régionale, une poignée de pays soutiennent cette comparaison, comme la Tunisie (un millier de cas et moins de 50 décès pour plus de 11 millions d'habitants). Mais, pour d'autres, les chiffres officiels soulèvent des interrogations.

Au Liban, bien que certains cas aient pu ne pas être signalés et que l'ampleur du dépistage parmi la population est restée limitée, les professionnels de santé conviennent qu'une épidémie majeure n'aurait pas pu passer inaperçue.

La plupart des cas récemment signalés concernent des Libanais récemment rapatriés et seuls deux décès ont été enregistrés au cours du mois écoulé.

Concernant les mesures de confine-



ment, le Liban a réagi rapidement. Fin février, les écoles étaient déjà fermées et rapidement les bars et les restaurants ont suivi, puis l'aéroport.

"Nous avions déjà une bonne préparation en place", explique à l'AFP Firass Abiad, directeur de l'hôpital public Rafic Hariri, principal établissement à avoir accueilli les patients contaminés.

Des tests ont été rapidement mis en place à l'aéroport et une unité de traçage au ministère de la Santé a été créée dans la foulée pour surveiller la propagation.

Au pic de l'épidémie, un couvre-feu a été imposé parfois dès 19H00, tandis qu'un système de circulation alternée des véhicules, sur la base des numéros d'immatriculation, a été mis en place en journée pour limiter les déplacements.

La circulation a été interdite les dimanches pour tous les véhicules, le port du masque a été rendu obligatoire dans la rue et des amendes ont été distribuées aux entreprises ne respectant pas les mesures de distanciation sociale.

Les résultats encourageants ont permis un déconfinement progressif.

Selon Souha Kanj, d'autres facteurs expliquent la performance du Liban, notamment la campagne de sensibilisation lancée au début de la pandémie, qui s'est avérée efficace.

Par ailleurs, le nombre de spécialistes des maladies infectieuses par habitant ainsi que le nombre de médecins spécialistes des soins intensifs est élevé au Liban, où se trouvent certains des meilleurs hôpitaux de la région, ajoute-t-elle.

Autre facteur explicatif qui a paradoxalement joué un rôle positif: les attentes extrêmement faibles des Libanais vis-à-vis des autorités, en plein marasme économique.

"Les gens voulaient même prendre des mesures de sécurité supplémentaires (...). Que les gens aient réagi de manière excessive, dans une certaine mesure, c'était une bonne chose", reconnaît Firass Abiad.

"Nous n'avons pas de transports en commun", indique de son côté Souha Kanj. "Cette fois, cela a joué en notre faveur..."

Dans un entretien à l'AFP, le ministre de la Santé Hamad Hassad a toutefois averti que la bataille n'était pas finie.

"Je pense que le pire (...) est désormais derrière nous, mais nous devons rester vigilants."

L'architecte japonais Shigeru Ban alerte sur les habitats d'urgence

La pandémie de coronavirus doit inciter le monde à repenser les hébergements d'urgence en cas de catastrophes naturelles, plaide l'architecte japonais Shigeru Ban, connu notamment pour ses structures temporaires faisant la part belle à des matériaux légers, comme le papier.

En cas de séisme, tsunami, violente tempête ou inondation dans un contexte pandémique, "les centres d'évacuation représenteraient des lieux à haut risque" d'infections en raison des attroupements de gens, avertit l'architecte de 62 ans interrogé par l'AFP.

"Gérer la situation avec quelques jours de retard serait rétrograde", ajoute-t-il, recommandant par conséquent d'anticiper des infrastructures adaptées.

Lui et ses équipes ont conçu des espaces individuels, cloisonnés par des tentures suspendues à de longs tubes en papier: un système spartiate mais souple, récemment testé dans un gymnase de la ville de Yokohama (sud-ouest de Tokyo) pour héberger des personnes démunies lors de la crise du Covid-19.

Les autorités japonaises par exemple ont été tellement accaparées par la crise sanitaire qu'elles n'ont pas anticipé le scénario d'une catastrophe naturelle en période de pandémie, selon l'architecte: "C'est seulement récemment que les gens ont commencé à se demander ce qu'il faudrait faire en cas de séisme".

"Je sais que ce n'est pas facile mais je pense que nous devons y réfléchir", insiste-t-il.

Lauréat du prix Pritzker en 2014, la plus prestigieuse récompense en architecture, Shigeru Ban propose des solutions innovantes d'habitat d'urgence depuis plus d'un quart de siècle et aux quatre coins de la planète, du Japon à la Turquie en passant par Haïti et le Rwanda.

Il est notamment connu pour sa "cathédrale de carton" de Christchurch, structure semi-temporaire construite après le séisme dévastateur de 2011 en Nouvelle-Zélande.

Mais il a aussi conçu des bâtiments permanents, comme en France le musée d'art contemporain Centre Pompidou-Metz ou la salle de spectacle La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt, avec son associé Jean de Gastines.

En mars, Shigeru Ban devait justement s'envoler pour Paris, où son bureau européen est installé, mais a renoncé en dernière minute à son déplacement devant le confinement imminent de la France.

Depuis, il n'a pas cessé de travailler, sept jours sur sept: son bureau à Tokyo n'est qu'à cinq minutes à pied de son domicile.

"Je ne fais rien d'autre que travailler. Je n'ai pas de loisirs et je ne fais rien de spécial à cause de la situation dans laquelle nous sommes".

Ce temps suspendu est toutefois aussi l'occasion pour lui de poser son regard sur la nature environnante et le rythme des saisons au Japon, pour la première fois depuis une éternité.

"C'est probablement la première fois depuis 16 ans que je reste au Japon pendant plus d'un mois d'affilée. J'ai été très ému par la beauté de l'arrivée du printemps", confie-t-il.

Mais le travail sur le terrain lui manque. "Il est dangereux d'essayer de tout résoudre avec la technologie. Il est faux de croire que l'on n'a pas besoin de se rencontrer en personne parce qu'on a la vidéoconférence", prévient-il.

"Faire des modèles 3D sur ordinateur n'a rien à voir avec le fait de créer une véritable maquette ou de fabriquer un objet avec les matériaux en main", ajoute-t-il. "Il faut pouvoir être capable de créer en ressentant les matières et leur poids".

Il déplore aussi le manque d'ouverture sur le monde des étudiants japonais, une attitude risquant de se renforcer encore avec la pandémie selon lui.

"Ce serait vraiment grave si les étudiants japonais se repliaient sur eux-mêmes et n'allaient plus à l'étranger sous prétexte qu'ils sont bien au Japon. C'est ce qui me préoccupe le plus".

"Il faut plus que jamais se tourner vers l'extérieur, se mélanger et échanger avec des personnes différentes", insiste celui qui a étudié l'architecture aux Etats-Unis.

Le Japon a été relativement épargné par la pandémie, avec environ 17.000 cas de contamination recensés et 900 morts depuis le début de la crise sanitaire.

L'état d'urgence avait été déclaré par le gouvernement en avril, et a été levé par étapes à partir de la seconde quinzaine de mai.

Cosumar améliore son chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre

Le Groupe Cosumar a réalisé un chiffre d'affaires (CA) consolidé de 2.052 millions de dirhams (MDH) au terme du premier trimestre 2020, en hausse de 8,6% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le CA consolidé de Cosumar a atteint 2.052 MDH au premier trimestre 2020, contre 1.888 MDH à fin mars 2019, indique le groupe dans un communiqué, expliquant cette évolution par la nécessité de continuer à alimenter le marché et les stocks de ses clients.

Par ailleurs, l'endettement net s'est élevé à 1.339 MDH, en hausse de 253 MDH par rapport à décembre 2019, relève la même source, expliquant cette progression principalement par le calage du remboursement de la Caisse de compensation à la fin du 1er trimestre 2020, rapporte la MAP.

Ainsi, le CAPEX s'est établi à 98 MDH et a concerné principalement la poursuite des mises à niveau et la maintenance de l'outil industriel, poursuit Cosumar.

Concernant les faits saillants ayant marqué le premier trimestre 2020 du groupe, le communiqué cite le renforcement des mesures de prévention sanitaire mises en place dans tous les sites du groupe ainsi que les préparatifs de la campagne betteravière qui ont permis un démarrage à fin avril 2020 malgré les contraintes liées à la pandémie du Covid-19.

Le groupe Cosumar poursuit sa mobilisation dans le cadre de son engagement citoyen durant cette période de crise sanitaire à travers la contribution à des opérations de distribution de paniers alimentaires, relève la même source, ajoutant que la production a été maintenue à son rythme normal afin d'assurer un niveau des stocks satisfaisant et un approvisionnement régulier du marché national.

La campagne agricole sucrière cannière se déroule actuellement dans des conditions normales et enregistre à fin mars 2020 une production de 15,5 Kt de sucre blanc contre 12,4 Kt par rapport à la même période de l'année écoulée, conclut le communiqué.

Le tourisme et le transport seront essentiels à la reprise de l'économie nationale après la crise



« Le secteur des services a été fortement touché par l'épidémie de Covid-19 », selon un récent rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'incidence de la pandémie sur le commerce des services.

« Etant donné le rôle du secteur dans la fourniture d'intrants pour d'autres activités économiques, les perturbations de l'offre de services ont un impact économique et commercial important », a expliqué l'OMC notant que les services de tourisme, de transport et de distribution, par exemple, ont souffert des restrictions à la mobilité et des mesures de distanciation sociale imposées pour des raisons de santé publique.

Le constat peut être établi pour le Maroc dont l'économie, très ouverte sur son environnement extérieur, n'a pas échappé aux effets de la crise sanitaire induite par le Covid-19.

Comme l'a récemment fait remarquer la Direction du trésor et des finances extérieures (DTFE), « le Maroc n'est pas à l'abri des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de production. La fermeture des frontières a mis à l'arrêt plusieurs secteurs, dont notamment le tourisme et, dans une moindre mesure, les branches d'activité orientées à l'export ».

A propos du tourisme, il apparaît qu'après avoir enregistré en 2019 une croissance de 5,2% des arrivées de touristes aux postes frontières et de 5% des nuitées réa-

lisées dans les hôtels classés, l'activité touristique a été sévèrement touchée en ce début d'année 2020 par les mesures drastiques de confinement prises par les autorités publiques pour la lutte contre le Covid-19, a noté la DTFE dans sa note conjoncture de mai dernier.

Selon ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, « la suspension dès le 15 mars de tous les vols internationaux de passagers et des liaisons maritimes en provenance et à destination du territoire marocain ainsi que la déclaration de l'état d'urgence sanitaire ont entraîné un

arrêt quasi-total de l'activité touristique avec la fermeture de 89% des entreprises opérant dans les secteurs de l'hébergement et la restauration ».

Dans sa note, qui se base sur les données du mois d'avril, la DTFE a, dans ce sillage, rappelé que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a annoncé que les arrivées de touristes internationaux devraient reculer de 20% à 30% en 2020 au niveau mondial.

A l'instar du tourisme, le transport est également fortement impacté par le Covid-19. En effet, « après avoir affiché un bon comportement durant le mois de janvier 2020 avec une hausse de 7,9% du nombre de passagers ayant transité par les aéroports marocains contre +10% un an auparavant, le transport aérien de voyageurs devrait subir de plein fouet l'impact de la fermeture des frontières aériennes », selon la Direction du trésor.

Dans son rapport, l'OMC a insisté sur l'importance des services pour une activité économique plus large et leur rôle dans la connexion des chaînes d'approvisionnement et la facilitation du commerce des marchandises.

Épine dorsale de l'économie mondiale, le secteur des services est le segment le plus dynamique du commerce international. Outre le tourisme et le transport, il touche également des domaines tels que les communications, la finance, l'éducation ou encore l'environnement.

Selon l'organisation, les « services génèrent plus des deux tiers de la production économique, attirent plus des deux tiers des investissements, fournissent la plupart des emplois dans le monde et représentent plus de 40% du commerce mondial », a-t-elle souligné dans un communiqué.

Ce n'est pas tout. Etant donné qu'ils « représentent la majeure partie de l'emploi des femmes dans le monde et de l'activité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), la perturbation de l'offre de services influe sur l'inclusion sociale et économique », a-t-elle poursuivi.

En plus d'insister sur l'importance des services, le rapport note que « la crise a conduit à une plus grande dépendance aux services en ligne dans un certain nombre de secteurs », constatant que les consommateurs développent de nouvelles habitudes pour faire face aux mesures de distanciation sociale imposées pour lutter contre la pandémie.

Quoi qu'il en soit, l'OMC est convaincue que le commerce des services sera la clé de la reprise économique mondiale. « Des services tels que les télécommunications et l'informatique qui sont essentiels à la fourniture en ligne et ceux tels que la distribution, le transport et la logistique qui facilitent le commerce des marchandises aideront à soutenir la croissance économique », a-t-elle affirmé.

Alain Bouthy

“
Le commerce des services sera la clé de la reprise économique mondiale, selon l'OMC

Repli de 20,6% des ventes de ciment à fin avril

Les ventes de ciment ont totalisé près de 3.819 tonnes à fin avril 2020, en baisse de 20,6% par rapport au niveau enregistré au cours des quatre premiers mois de l'année 2019, selon la Direction du Trésor et des Finances extérieures (DTFE).

Durant le mois d'avril, ces ventes de ciment ont enregistré une baisse de 55,5%, en liaison avec l'arrêt des chantiers lié à l'état d'urgence sanitaire déclaré au Maroc depuis le 20 mars, explique la DTFE dans une note de conjoncture.

Cette évolution recouvre, d'une part, une hausse des ventes du ciment au niveau du segment de l'infrastructure (+18,8%) et, d'autre part, des baisses au niveau des composantes béton prêt à l'emploi (-19,6%), distribution (-20%), béton PREFEA (-22,6%) et bâtiment (-31,5%), précise la même source. De leur côté, les crédits bancaires accordés au secteur ont augmenté de 1,1 MMDH ou 0,4% au cours du T1-20 contre +2 MMDH ou +0,8% durant le même trimestre de l'année précédente.

Cette évolution, poursuit la DTFE, recouvre une progression de 1,8 MMDH ou 0,8% des crédits alloués à l'habitat et une baisse de 3,6 MMDH ou 6,1% des financements alloués à la promotion immobilière.

Auto Hall réalise un chiffre d'affaires en baisse à fin mars

Le Groupe Auto Hall a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de 777 millions de dirhams (MDH) au terme du premier trimestre 2020, en baisse de 24% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le CA d'Auto Hall a atteint 777 MDH au T1-2020, contre 1.020 MDH à fin mars 2019, indique le Groupe dans un communiqué financier. L'activité du Groupe au cours du premier trimestre a été marquée par une bonne performance commerciale traduite par une amélioration de la part de marché VP/VUL de 1,1 point à 11,3%, poursuit la même source.

Cependant, la pandémie de Covid-19 enregistrée en ce début d'année 2020 et les conséquences de l'état d'urgence sanitaire décidé par les autorités depuis le 20 mars 2020 ont une incidence sur les performances de l'exercice en cours avec une

baisse des ventes des mois d'avril et mai de l'ordre de 80%, relève le communiqué. Et de noter que la société a mis en place un dispositif exigeant pour protéger les clients, les collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes, ajoutant que ce dispositif a été audité avec satisfaction par les autorités et par ses partenaires internationaux. A date, compte tenu de l'incertitude sur l'évolution de la pandémie, Auto Hall ne dispose pas de visibilité suffisante pour pouvoir mesurer ses impacts sur les comptes. Néanmoins, en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble de ses équipes et leur savoir-faire, Auto Hall met en œuvre tous les efforts nécessaires afin d'atténuer l'impact de la crise sur ses résultats à travers l'optimisation des charges et la préparation de la reprise de son activité avec une bonne dynamique, conclut le communiqué.

Les promoteurs immobiliers confiants en la relance du secteur à Marrakech

Les promoteurs immobiliers de Marrakech ont fait part, mercredi, de leur confiance quant à la capacité du secteur à opérer une relance soutenue après le déconfinement.

Lors d'une réunion de travail avec le Conseil communal de Marrakech, destinée à examiner les mécanismes à mettre en œuvre en vue d'atténuer les répercussions socioéconomiques de la crise induite par le coronavirus sur ce secteur, les promoteurs immobiliers ont estimé que pour garantir une relance sûre du secteur, il est indispensable de faire face à certaines contraintes

relatives, notamment, à la lenteur et à la complexité des procédures administratives en vue de l'obtention des autorisations dans ce domaine.

Lors de cette réunion tenue en présence, notamment, du président du Conseil communal, Mohamed Larbi Belcaïd, et du président de la section locale de la Fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI), Mohamed Adel Bouhaja, les promoteurs immobiliers se sont félicités du lancement du nouveau système numérique "Rokhas" (Autorisation), notant que ce système vise à réduire davantage les délais d'obtention des autorisations.

Les professionnels de ce secteur ont, en outre, relevé que le grand nombre d'intervenants dans le domaine immobilier et urbanistique (commune, agence urbaine, division de l'urbanisme relevant de la wilaya, RADEEMA, Protection civile...) rend l'obtention de ces autorisations plus complexe, rapporte la MAP.

Intervenant à cette occasion, M. Belcaïd a exprimé la disposition du Conseil communal à collaborer avec les promoteurs immobiliers pour une mise en application stricte et rigoureuse des mesures

préventives et sanitaires au sein des chantiers, outre l'élaboration de guides adéquats.

Pour leur part, le vice-président du Conseil communal chargé de l'urbanisme, Mohamed Toufja, et certains architectes de la commune de Marrakech ont mis l'accent sur les efforts menés par la Division de l'urbanisme relevant de cette instance élue, en vue d'assurer un meilleur accompagnement du nouveau système numérique lié aux autorisations, tout en mettant en avant le souci permanent de la commune et sa détermination à traiter tous les dossiers et à faciliter les procédures administratives y afférentes. Ainsi, les responsables de la commune et les promoteurs immobiliers de la cité ocre ont décidé conjointement d'organiser une rencontre à laquelle prendront part tous les intervenants concernés afin de débattre des problématiques se rapportant aux autorisations, et de procéder à l'évaluation du nouveau système numérique mis en place. Ils se sont prononcés également en faveur de l'organisation d'une série de sessions de formation, en partenariat avec la FNPI au profit des architectes afin de mieux les sensibiliser et les informer sur les questions à carac-



ter juridique. Cette rencontre, qui s'insère dans le sillage de l'approche participative et de la politique d'écoute et d'interaction adoptées par la commune de Marrakech, se fixait pour objectifs de mettre l'accent et de débattre de la situation actuelle du secteur immobilier, et d'examiner et identifier les problèmes dont souffre cette activité, avec un focus sur les aspirations et attentes des

professionnels.

Elle s'inscrit dans le cadre des rencontres de communications organisées par le conseil communal avec les opérateurs économiques et professionnels au niveau de la ville de Marrakech pour débattre des mesures à mettre en œuvre pour faire face aux répercussions de la crise induite par la pandémie du coronavirus sur les secteurs économiques stratégiques.

“
La lenteur et la complexité des procédures administratives au cœur des préoccupations

170.000 quintaux d'orge subventionnée seront distribués aux éleveurs de la région de Drâa-Tafilalet entre juin et septembre

Une quantité totale de 170.000 quintaux d'orge subventionnée sera distribuée au profit des éleveurs de la région de Drâa-Tafilalet durant la période s'étalant entre le mois de juin et le début de septembre prochain, a indiqué le directeur régional de l'agriculture, Mohamed Bousfoul.

Outre cette quantité d'orge, les éleveurs bénéficieront de 14.000 quintaux d'aliments composés subventionnés destinés au cheptel bovin et ce, dans le cadre de la deuxième phase du programme 2020 d'appui à l'alimentation du cheptel du ministère de l'Agriculture, de la Pêche mari-

time, du Développement rural et des Eaux et forêts, a-t-il ajouté dans une déclaration à la MAP.

Rappelant que 100.000 quintaux d'orge subventionnée étaient destinés aux éleveurs des cinq provinces de la région de Drâa-Tafilalet durant la première phase de ce programme, M. Bousfoul a fait savoir que 70 % de cette quantité a été déjà distribuée.

M. Bousfoul a souligné que d'autres mesures ont été adoptées pour soutenir les éleveurs dans la région de Drâa-Tafilalet qui compte quelque 5 millions de Ha de zones pastorales, affectées par un déficit pluviométrique n'ayant pas permis la culture

du fourrage pour bétail dans les conditions requises. Parmi ces mesures, a-t-il précisé, figurent la construction de 32 nouveaux points d'eau pour abreuver le cheptel et l'acquisition de 160 citernes plastiques, dans le cadre de cette deuxième phase du programme du ministère.

Evoquant la saison agricole 2019-2020, M. Bousfoul a rappelé qu'elle a démarré dans une conjoncture marquée par un déficit pluviométrique qui a provoqué une baisse des superficies cultivées de blé et d'orge par rapport à la campagne

précédente. Il a fait observer, toutefois, que les taux de remplissage des barrages de Drâa-Tafilalet permettront à la région de produire cette année quelque 1,6 million de quintaux de blé et d'orge, ajoutant que les eaux de ces infrastructures hydrauliques ont été utilisées pour l'irrigation aussi des arbres fruitiers ainsi que des cultures de légumes qui couvrent 3.000 Ha de terres agricoles au niveau régional. Il a indiqué, dans le même cadre, que la floraison des palmiers dattiers s'est passée durant le mois de mars dans de bonnes conditions qui laissent augurer « une production im-

portante », ajoutant que, malgré la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19), les agriculteurs ont pu effectuer l'opération de greffage de ces arbres, grâce à la coordination des efforts de la Direction régionale de l'agriculture et des autorités locales. En ce qui concerne d'autres arbres fruitiers présents dans la région, notamment les pommiers et amandiers, leur production sera bonne cette année, même si certaines zones de la province de Midelt ont enregistré dernièrement des chutes de grêle qui ont touché entre 30 et 40 Ha, a-t-il conclu.

Débat sur la place de la culture dans le Maroc d'après-pandémie



Les participants à la première édition des “Débats de l’Écran”, rencontre virtuelle tenue mercredi soir à l’initiative de l’Association Marocains Pluriels, ont mis en exergue le rôle capital de la culture et de son apport dans “le Maroc d’après”, qui sera, sans doute, marqué par l’épreuve et les enseignements de la pandémie du nouveau coronavirus. La rencontre a donné lieu à un débat riche et passionnant, avec des propositions et des idées concrètes à même d’aboutir à une vision claire et bien définie de ce que peut et doit être l’apport de la culture à l’avenir. Les participants au débat, organisé en collaboration avec les jeunes du Label Morocco l’Ghedd, ont mené une réflexion sur les moyens de capitaliser sur la richesse culturelle du Maroc pour l’inclure dans la stratégie de rayonnement international du Royaume et de l’objectif de renouvellement de la société, qui passe notamment par la promotion du rôle de la jeunesse et des activités culturelles. “La culture est un levier de développement, un élément à la fois de mobilisation, de sensibilisation et d’unité de notre peuple et de notre pays parce que c’est un véhicule qui a toutes les vertus et toutes les qualités”, a expliqué M. André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi, qui intervenait dans

le cadre de cette rencontre. “Après cette période difficile, je suis à la fois positif et convaincu qu’on va rebondir et le moteur de ce rebond sera culturel. C’est ce qui va nous redonner confiance en soi pour créer”, a-t-il relevé. Et de poursuivre: “L’éducation à la culture dans toutes ses expressions constitue une richesse. C’est notre pétrole à nous et c’est aussi notre force”. M. Azoulay a souligné qu’“au-delà du levier émotionnel ou esthétique qui est celui de la culture, il y a tout ce qu’elle nous autorise et permet de faire et de gagner”, ajoutant que “chaque dirham investi dans la culture rapporte une valeur ajoutée considérable, plus que d’autres secteurs”. “Dès lors, il s’avère nécessaire de prendre, après cette épreuve difficile, la juste mesure de ce gisement que nous, Marocains, possédons et qui fait notre singularité et en même temps une partie de notre réussite ou au moins de notre capacité à rester nous mêmes”, a préconisé le Conseiller du Souverain. Même constat chez Ahmed Ghayat, président de l’Association Marocains Pluriels, qui a relevé que “s’il y a un domaine qui peut et doit avoir un rôle primordial, c’est bel et bien la Culture, tant au niveau du rayonnement international que sur le plan du nouveau modèle de développement du Royaume, a-t-il estimé,

notant que “le confinement a montré le rôle capital de la culture”. M. Ghayat a souligné que dans la phase qui s’ouvre, celle du post-coronavirus, “le Maroc a une vraie carte à jouer: une opportunité de développer le “Made Morocco” et d’être un pont entre l’Europe et l’Afrique”. Pour sa part, Monique El Grichi, chef d’entreprise, femme de communication et actrice associative, a indiqué que la culture est “l’un des meilleurs ambassadeurs pour le Maroc”, faisant remarquer que le Royaume, au-delà de ses atouts notamment géographiques, “est l’un des seuls pays au monde ayant une culture millénaire, des monuments extraordinaires et un patrimoine pluriel, mais qu’on met pas assez en avant”. “La culture est le miroir de tout ce que nous sommes et met en valeur notre tradition, notre histoire et notre avenir”, a-t-il assuré, appelant à une revalorisation complète de toutes les filières culturelles et la mise en place d’un programme national de réouverture de maisons de la culture, maisons de jeunes et conservatoires municipaux. De son côté, le réalisateur Nordine Lakhmari a insisté sur les moyens à donner à la jeunesse pour faire vivre la culture de proximité, tandis que le musicien Rhani Krija a préconisé le retour de l’éducation culturelle dans les écoles.

L’artiste Latefa Ahrrare a, notamment, mis l’accent sur le rôle de la culture comme “esprit d’un peuple et supplément d’âme”, au moment où le chanteur Maxime Karoutchi a lancé un appel au nouveau ministre de tutelle pour engager un dialogue avec les artistes afin d’aboutir à des propositions à même de promouvoir le secteur.

Cette première édition, qui a été suivie par pas moins de 3.000 internautes, a connu aussi la participation de Moussa Laarif, président de l’association HipHop Family, qui s’est fait le porte-voix de la jeunesse marocaine.

“Dans la vraie vie, notre association avait l’habitude d’organiser mensuellement le Café Politis, agora publique qui permettait rencontres, débats, dialogue, etc. Confinement l’oblige, nous avons essayé de trouver d’autres moyens pour garder le contact, faire vivre le lien social et maintenir le vivre-ensemble”, a, par ailleurs, expliqué à la MAP Ahmed Ghayat. Ainsi, a-t-il poursuivi, “nous avons choisi d’initier ce que nous avons appelé +Les Débats de l’Écran+ qui permettent de coller au plus près de l’actualité et de traiter des sujets de fond à grande échelle puisqu’un vaste public peut les suivre”.

Cannes s'offre Wes Anderson, François Ozon et Steve McQueen dans la sélection officielle



Alors que la 73e édition du festival a dû être annulée en raison de la crise sanitaire mondiale, une première en 70 ans, son président Pierre Lescure (réélu pour un 3e mandat) et son délégué général Thierry Frémaux ont présenté mercredi la "sélection officielle 2020" depuis le cinéma UGC Normandie à Paris, où ils annoncent chaque année la liste des films retenus. Mais contrairement à la tradition, le plus grand festival au monde avec Venise et Berlin n'aura ni compétition ni Palme d'or cette année. Au total, 56 films composent cette "sélection officielle" exceptionnelle, dans laquelle les films ne sont pas répartis comme d'habitude en sections telles que la compétition, le "hors compétition" ou les "séances spéciales". "Cette sélection démontre que le cinéma est toujours vivant, il l'a été pendant le confinement aussi", a déclaré Thierry Frémaux, en charge de la sélection. "Les cinéastes n'ont pas baissé les bras, puisqu'ils nous ont envoyé 2.067 films, ce qui est un record", a-t-il souligné. "Il fallait trouver d'autres formes", a-t-il poursuivi, indiquant que le festival allait "accompagner les films" retenus "en salles, dans les festivals et numériquement". Certains films, attendus en sélection, sont "absents car leurs auteurs et producteurs ont choisi de repousser leur sortie à l'hiver ou au printemps 2021", a-t-il expliqué. Mais d'autres sont au rendez-vous. Parmi ceux qu'il a

définis comme "les fidèles de Cannes, les ténors", l'Américain Wes Anderson a notamment été retenu sans surprise pour "The French Dispatch", tourné à Angoulême, dans le sud-ouest de la France, avec une pléiade de stars, dont Bill Murray, Tilda Swinton et Timothée Chalamet.

Le réalisateur de "Twelve Years a Slave", le Britannique Steve McQueen, figure de son côté dans la liste avec deux films, "Lovers Rock" et "Mangrove". "Deux films historiques" dont l'un, "Mangrove", est "un film de procès de policiers qui harcèlent la communauté black", thème qui "résonne très dramatiquement avec ce qui est arrivé à George Floyd et Adama Traoré", a expliqué Thierry Frémaux. La cinéaste japonaise Naomi Kawase est sélectionnée avec "True Mothers", un film sur l'adoption, et le Danois Thomas Vinterberg avec "Druk", sur la crise de la cinquantaine.

Du côté des films français, particulièrement bien représentés avec 21 longs métrages (huit de plus que l'an dernier), François Ozon a notamment été retenu avec "Eté 85", qui sortira le 15 juillet. Mäwenn, qui avait présenté à Cannes en compétition "Polisse" en 2011 et "Mon roi" en 2015, est également sélectionnée avec "ADN", un film "extraordinairement touchant" qui évoque "son retour à ses racines".

Cette sélection est aussi marquée par

un nombre élevé de premiers longs métrages: 15 (soit 26,7% du total), contre 10 en 2019. Parmi ceux-ci, plusieurs sont réalisés par des acteurs qui passent derrière la caméra, comme "Falling" de Viggo Mortensen, "Ibrahim" de Samir Guesmi ou "Garçon chiffon" de Nicolas Maury, célèbre pour son rôle dans la série "Dix pour cent".

Le Festival a retenu aussi cinq comédies, dans une volonté de "prendre des risques ou tenter des choses", selon Thierry Frémaux. Parmi elles, "Les Deux Alfred" de Bruno Podalydès, "L'origine du monde" de Laurent Lafitte, ou encore "Un Triomphe" d'Emmanuel Courcol, "un feel good movie avec Kad Merad". Quatre films d'animation ont également été choisis, dont "Soul" de Pete Docter, le dernier né des studios Pixar. Avec ce label Cannes 2020, le festival espère notamment permettre à ces films de bénéficier d'une exposition maximale, alors que le secteur du cinéma est durement frappé par la crise. Thierry Frémaux avait aussi indiqué travailler à des collaborations avec d'autres festivals internationaux. "On s'est parlé beaucoup", a-t-il redit, rappelant que l'idée avait été évoquée "de faire quelque chose" avec la Mostra de Venise, qui doit se tenir début septembre. "Le Festival de Cannes dévoilera prochainement la façon dont il déploiera son activité à l'automne prochain", a-t-il promis.

Bouillon

de culture

Exposition en ligne

L'exposition en ligne "le Maroc, une galerie d'art dans le désert" du photographe espagnol Juan Antonio Muñoz, disponible sur le site web de l'institut Cervantes de Rabat, se poursuit jusqu'au 31 juillet prochain. Initiée par l'Institut Cervantes au Maroc en collaboration avec l'ambassade d'Espagne à Rabat, et les instituts Cervantes de Tunis et d'Oran, cette exposition se compose de 19 photographies du photographe et aventurier espagnol, lesquelles reflètent diverses perspectives de la vie dans le désert. "Au fur et à mesure que nous regardons les photos de cette exposition, le spectacle du désert paraît incessant", indique l'Institut dans un communiqué, ajoutant qu'à chaque heure la représentation est différente, avec des jeux de lumières qui modifient constamment les formes et les couleurs. "Il s'agit d'un cadeau visuel avec des éléments symétriques qui se répètent en permanence en une parfaite géométrie. Les dunes savent créer d'authentiques galeries d'art limitées uniquement par le ciel et la ligne de l'horizon", relève-t-on de même source.

Juan Antonio Muñoz, voyageur infatigable, écrivain et photographe, est l'une des personnes les plus connues par l'aventure en Espagne. Il a reçu en 2015 le trophée Maroc 2015 de l'Office national marocain du Tourisme (ONMT) pour son apport photographique et culturel sur ce pays et ses traditions.



Un nouveau roman de J.K. Rowling disponible gratuitement en français

Un nouveau roman de J.K. Rowling, autrice à succès de la saga Harry Potter, mis gratuitement en ligne chapitre par chapitre depuis la semaine dernière en anglais est désormais disponible en français, a-t-on appris jeudi auprès de son porte-parole. Intitulé "The Ickabog", le livre de J.K. Rowling "atteint un public international": "des traductions sont disponibles en français, italien, allemand, espagnol et portugais brésilien sur www.theickabog.com", des traductions en russe et en chinois simplifié suivront bientôt", a indiqué Mark Hutchinson dans un communiqué adressé à l'AFP.

"The Ickabog" est un conte de fée qui se déroule dans un pays imaginaire. Écrit pour être

lu à haute voix, il s'adresse aux enfants de 7 à 9 ans, "mais peut être apprécié par toute la famille". Le livre doit être publié en format papier, numérique et audio en novembre, chez Gallimard jeunesse pour la version française.

"Rowling a écrit «The Ickabog» il y a plus de dix ans pour ses jeunes enfants et a décidé de partager le conte préféré de la famille pour divertir les enfants, les parents et les soignants confinés à la maison pendant la période de confinement du Coronavirus", a précisé le porte-parole. Les bénéfices des ventes seront entièrement reversés à "des projets d'aide aux groupes particulièrement touchés par la pandémie".

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

On peut dire pour finir que les séparés n'avaient plus ce curieux privilège qui les préservait au début. Ils avaient perdu l'égoïsme de l'amour, et le bénéfice qu'ils en tiraient. Du moins, maintenant, la situation était claire, le fléau concernait tout le monde. Nous tous au milieu des détonations qui claquaient aux portes de la ville, des coups de tampon qui scandaient notre vie ou nos décès, au milieu des incendies et des fiches, de la terreur et des formalités, promis à une mort ignominieuse, mais enregistrée, parmi les fumées épouvantables et les timbres tranquilles des ambulances, nous nous nourrissions du même pain d'exil, attendant sans le savoir la même réunion et la même paix bouleversantes. Notre amour sans doute était toujours là, mais, simplement, il était inutilisable, lourd à porter, inerte en nous, stérile comme le crime ou la condamnation. Il n'était plus qu'une patience sans avenir et une attente butée. Et de ce point de vue, l'attitude de certains de nos concitoyens faisait penser à ces longues queues aux quatre coins de la ville, devant les boutiques d'alimentation. C'était la même résignation et la même longanimité, à la fois illimitée et sans illusions. Il faudrait seulement élever ce sentiment à une échelle mille fois plus grande en ce qui concerne la séparation, car il s'agissait alors d'une autre faim et qui pouvait tout dévorer.

Dans tous les cas, à supposer qu'on veuille avoir une idée juste de l'état d'esprit où se trouvaient les séparés de notre ville, il faudrait de nouveau évoquer ces éternels soirs dorés et poussiéreux, qui tombaient sur la cité sans arbres, pendant qu'hommes et femmes se déverbaient dans toutes les rues. Car, étrangement, ce qui montait alors vers les terrasses encore ensoleillées, en l'absence des bruits de véhicules et de machines qui font d'ordinaire tout le langage des villes, ce n'était qu'une énorme rumeur de pas et de voix sourdes, le douloureux glissement de milliers de semelles rythmé par le sifflement du fléau dans le ciel alourdi, un piétinement interminable et étouffant enfin, qui remplissait peu à peu toute la ville et qui, soir après soir, donnait sa voix la plus fidèle et la plus morne à l'obstination aveugle qui, dans nos cœurs, remplaçait alors l'amour.

IV

Pendant les mois de septembre et d'octobre, la peste garda la ville repliée sous elle. Puisqu'il s'agissait de piétinements, plusieurs centaines de milliers d'hommes piétinèrent encore, pendant des semaines qui n'en finissaient pas. La brume, la chaleur et la pluie se succédaient dans le ciel. Des bandes silencieuses



d'étronneaux et de grives, venant du sud, passèrent très haut, mais contournèrent la ville, comme si le fléau de Paneloux, l'étrange pièce de bois qui tournait en sifflant au-dessus des maisons, les tenait à l'écart. Au début d'octobre, de grandes averses balayèrent les rues. Et pendant tout ce temps, rien de plus important ne se produisit que ce piétinement énorme.

Rieux et ses amis découvrirent alors à quel point ils étaient fatigués. En fait, les hommes des formations sanitaires n'arrivaient plus à digérer cette fatigue. Le docteur Rieux s'en apercevait en observant sur ses amis et sur lui-même les progrès d'une curieuse indifférence. Par exemple, ces hommes qui, jusqu'ici, avaient montré un si vif intérêt pour toutes les nouvelles qui concernaient la peste ne s'en préoccupaient plus du tout. Rambert, qu'on avait chargé provisoirement de diriger une des maisons de quarantaine, installée depuis peu dans son hôtel, connaissait parfaitement le nombre de ceux qu'il avait en observation. Il était au courant des moindres détails du système d'évacuation immédiate qu'il avait organisé pour ceux qui montraient subitement des signes de la maladie. La statistique des effets du sérum sur les quarantaines était gravée dans sa mémoire. Mais il était incapable de dire le chiffre hebdomadaire des victimes de la peste, il ignorait réellement si elle était en avance ou en recul. Et lui, malgré tout, gardait l'espoir d'une évasion prochaine.

Quant aux autres, absorbés dans leur travail jour et nuit, ils ne lisaient les jour-

naux ni n'entendaient la radio. Et si on leur annonçait un résultat, ils faisaient mine de s'y intéresser, mais ils l'accueillaient en fait avec cette indifférence distraite qu'on imagine aux combattants des grandes guerres, épuisés de travaux, appliqués seulement à ne pas défaillir dans leur devoir quotidien et n'espérant plus ni l'opération décisive, ni le jour de l'armistice.

Grand, qui continuait à effectuer les calculs nécessités par la peste, eût certainement été incapable d'en indiquer les résultats généraux. Au contraire de Tarrou, de Rambert et de Rieux, visiblement durs à la fatigue, sa santé n'avait jamais été bonne. Or, il cumulait ses fonctions d'auxiliaire à la mairie, son secrétariat chez Rieux et ses travaux nocturnes.

On pouvait le voir ainsi dans un continuel état d'épuisement, soutenu par deux ou trois idées fixes, comme celle de s'offrir des vacances complètes après la peste, pendant une semaine au moins, et de travailler alors de façon positive, « chapeau bas », à ce qu'il avait en train. Il était sujet aussi à de brusques attendrissements et, dans ces occasions, il parlait volontiers de Jeanne à Rieux, se demandait où elle pouvait être au moment même, et si, lisant les journaux, elle pensait à lui. C'est avec lui que Rieux se surprit un jour à parler de sa propre femme sur le ton le plus banal, ce qu'il n'avait jamais fait jusque-là. Incertain du crédit qu'il fallait attacher aux télégrammes toujours rassurants de sa femme, il s'était décidé à câbler au mé-

decin-chef de l'établissement où elle se soignait. En retour, il avait reçu l'annonce d'une aggravation dans l'état de la malade et l'assurance que tout serait fait pour enrayer les progrès du mal. Il avait gardé pour lui la nouvelle et il ne s'expliquait pas, sinon par la fatigue, comment il avait pu la confier à Grand. L'employé, après lui avoir parlé de Jeanne, l'avait questionné sur sa femme et Rieux avait répondu. « Vous savez, avait dit Grand, ça se guérit très bien maintenant. » Et Rieux avait acquiescé, disant simplement que la séparation commençait à être longue et que lui aurait peut-être aidé sa femme à triompher de sa maladie, alors qu'aujourd'hui, elle devait se sentir tout à fait seule. Puis il s'était tu et n'avait plus répondu qu'évasivement aux questions de Grand.

Les autres étaient dans le même état. Tarrou résistait mieux, mais ses carnets montrent que si sa curiosité n'avait pas diminué de profondément, elle avait perdu de sa diversité. Pendant toute cette période, en effet, il ne s'intéressait apparemment qu'à Cottard. Le soir, chez Rieux, où il avait fini par s'installer depuis que l'hôtel avait été transformé en maison de quarantaine, c'est à peine s'il écoutait Grand ou le docteur énoncer les résultats. Il ramenait tout de suite la conversation sur les petits détails de la vie oranaise qui l'occupaient généralement.

Quant à Castel, le jour où il vint annoncer au docteur que le sérum était prêt, et après qu'ils eurent décidé de faire le premier essai sur le petit garçon de M. Othon qu'on venait d'amener à l'hôpital et dont le cas semblait désespéré à Rieux, celui-ci communiquait à son vieil ami les dernières statistiques, quand il s'aperçut que son interlocuteur s'était endormi profondément au creux de son fauteuil. Et devant ce visage où, d'habitude, un air de douceur et d'ironie mettait une perpétuelle jeunesse et qui, soudain abandonné, un filet de salive rejoignant les lèvres entrouvertes, laissait voir son usure et sa vieillesse, Rieux sentit sa gorge se serrer.

C'est à de telles faiblesses que Rieux pouvait juger de sa fatigue. Sa sensibilité lui échappait. Nouée la plupart du temps, durcie et desséchée, elle crevait de loin en loin et l'abandonnait à des émotions dont il n'avait plus la maîtrise. Sa seule défense était de se réfugier dans ce durcissement et de resserrer le nœud qui s'était formé en lui. Il savait bien que c'était la bonne manière de continuer. Pour le reste, il n'avait pas beaucoup d'illusions et sa fatigue lui ôtait celles qu'il conservait encore. Car il savait que, pour une période dont il n'apercevait pas le terme, son rôle n'était plus de guérir. Son rôle était de diagnostiquer. Découvrir, voir, décrire, enregistrer, puis condamner, c'était sa tâche. Des épouses lui prenaient le poignet et hurlaient : « Docteur, donnez-lui la vie ! » Mais il n'était pas là pour donner la vie, il était là pour ordonner l'isolement. À quoi servait la haine qu'il lisait alors sur les visages ? « Vous n'avez pas de cœur », lui avait-on dit un jour. Mais si, il en avait un. Il lui servait à supporter les vingt heures par jour où il voyait mourir des hommes qui étaient faits pour vivre. Il lui servait à recommencer tous les jours. Désormais, il avait juste assez de cœur pour ça. Comment ce cœur aurait-il suffi à donner la vie ?

(A suivre)



Bientôt le retour du public dans les stades d'Italie

Il faut pouvoir recommencer à parler d'autre chose que du Covid, par exemple de football



Bientôt le retour des supporters au stade ? Fini les hologrammes, effigies en carton et autres poupées gonflables dans les travées ? Plus qu'improbable il y a encore quelques semaines, l'hypothèse fait son chemin en Italie, à dix jours de la reprise du football.

La Hongrie a été le week-end dernier le premier pays d'Europe à autoriser de nouveau un nombre limité de supporters à revenir au stade, en plus du Bélarus, où les rencontres avec public n'ont jamais cessé.

La Bulgarie devrait suivre, avant peut-être la Suisse et quelques autres. Mais imaginer des stades remplis en Italie, l'un des pays les plus touchés par la pandémie de coronavirus (plus de 33.000 morts), a quelque chose d'incongru alors que le 15 mai, les clubs n'avaient pas encore le droit d'organiser d'entraînements collectifs.

Les choses se sont pourtant accélérées et le "calcio", interrompu le 9 mars par l'avancée du virus, s'appête à redémarrer, d'abord par la Coupe d'Italie en fin de semaine prochaine, puis avec le championnat à compter du 20 juin.

Ces premiers matches se joueront à huis clos. Mais l'objectif des clubs et des instances d'ouvrir partiellement les stades avant la fin du championnat le 2 août, est désormais affiché.

La presse sportive italienne a rapporté que le premier à aborder clairement le sujet a été le très influent Andrea Agnelli, président de la Juventus et de l'ECA, le syndicat européen des clubs.

Lors d'une assemblée générale de la Ligue la semaine dernière, le dirigeant turinois aurait ainsi dit s'attendre à ce que "le gouvernement autorise en juillet une première ouverture partielle des stades".

Gabriele Gravina, président de la fédération, a embrayé lundi lors d'une interview sur Radio 24. "Aujourd'hui c'est prématuré. Mais j'ai l'espoir que ça puisse arriver en fin de championnat, je l'espère de tout coeur", a-t-il dit.

D'autres clubs, du Genoa à Sassuolo, s'y sont aussi dits favorables.

L'argument est double: d'abord, la situation sanitaire s'améliore nettement, sans indice d'une deuxième vague redoutée. Surtout, à partir du 15 juin, cinémas, théâ-

tres ou parcs d'attraction pourront rouvrir en Italie, avec des jauges limitées et des règles de distanciation précises.

"Si on peut faire tellement de choses en respectant la distanciation, je ne vois pas pour quelle raison on ne pourrait pas faire entrer 10% des spectateurs dans des stades immenses", a argumenté mardi Cosimo Sibilia, le président de la Ligue amateur.

Les clubs espèrent même grimper jusqu'à 20, voire 25%. Selon la presse sportive italienne, certains miseraient en priorité sur les espaces VIP, très rémunérateurs, alors que d'autres réfléchissent à des tirages au sort ou à un système de rotation entre abonnés pour décider qui peut entrer et qui doit encore attendre.

Quoi qu'il en soit, l'idée s'installe et ne semble pas écartée par les responsables politiques.

"Rouvrir les stades ? Ça n'a jamais été exclu. (...) Regardons les chiffres et nous verrons si on peut amener des gens au stade, selon des normes de sécurité absolues. Mais pour l'instant, c'est un thème qui n'a absolument pas été abordé", a prudemment déclaré en début de semaine Sandra

Zampa, sous-secrétaire du ministère de la Santé.

"Ici, les prévisions sont de zéro contaminé d'ici fin juin. Pourquoi ne pas penser à un siège sur quatre ?", s'est de son côté interrogé Ciro Borriello, adjoint chargé du Sport à la mairie de Naples.

Plusieurs personnalités médicales ont également estimé qu'il n'était pas impensable de voir des spectateurs dans les stades en juillet.

"Les règles de sécurité, la distanciation et les masques obligatoires sont les mêmes dans un stade ou à l'opéra. Et les règles de contingentement sont plus faciles à mettre en place au stade", a ainsi déclaré au *Corriere dello Sport* Maria Rita Gismondo, virologue à l'hôpital Sacco de Milan.

Sur Radio Marte, son collègue Matteo Bassetti, virologue à l'hôpital San Martino de Gênes, a lui aussi estimé que la présence de tifosi sur les gradins pourrait participer au retour à la normalité.

"Il faut pouvoir recommencer à parler d'autre chose que du Covid, par exemple de football. On ne peut pas parler uniquement de malades et de morts", a-t-il dit.

Lionel Messi s'entraîne en solitaire



La star et capitaine du FC Barcelone Lionel Messi s'est entraîné à l'écart du groupe mercredi, à dix jours de la reprise du club catalan en championnat d'Espagne, sans souffrir d'un problème physique selon des sources du club.

"Il est allé au centre d'entraînement et a fait un entraînement différent", ont rapporté ces sources, en soulignant que l'Argentin de 32 ans "n'a aucun problème". Selon la presse espagnole, Messi

est resté dans le gymnase pour suivre un programme particulier de l'encadrement du club blaugrana.

Selon le journal AS, Messi effectue un travail individuel de prévention pour renforcer son mollet droit (muscle solaire). En début de saison, la "Pulga" (la "Puce") avait été éloignée des terrains pendant un mois et demi en raison d'une blessure à cet endroit.

L'entraîneur du Barça Quique Setien a décidé de donner un jour de congé à son équipe. Les joueurs doivent donc reprendre l'entraînement vendredi.

La Liga, arrêtée depuis la mi-mars en raison de la pandémie de coronavirus, doit reprendre jeudi 11 juin avec un derby andalou opposant le Séville FC au Betis.

Le Barça, champion d'Espagne en titre et leader avant l'interruption de la compétition, doit lui retrouver les terrains le samedi suivant avec un déplacement à Majorque, 18e au classement.

Pas de sanction contre les hommages à George Floyd

La Fédération allemande de football (DFB) a annoncé mercredi qu'elle ne sanctionnerait pas les hommages de joueurs à George Floyd lors de matches en Bundesliga.

"La fédération entend maintenir cette décision lors des prochaines journées (de championnat), même en cas de nouvelles actions antiracistes suite à la mort violente de George Floyd", a annoncé la DFB.

"Je salue expressément la décision clairvoyante de la commission de contrôle de la DFB et j'en suis très heureux", s'est félicité le président de la DFB, Fritz Keller, dans un communiqué, précisant que "les actions des joueurs ont notre respect et notre compréhension".

Plusieurs joueurs avaient le week-end dernier rendu hommage à cet homme noir de 46 ans, décédé le 25 mai à Minneapolis (Etats-Unis) en répétant "I can't breathe" ("Je ne peux pas respirer"), alors qu'il était maintenu à terre sous le genou d'un policier blanc dont les collègues sont restés passifs.

Dimanche, le jeune attaquant anglais de Dortmund Jadon Sancho (20 ans), tout comme le dé-

fenseur marocain Achraf Hakimi avaient affiché un T-shirt portant l'inscription "Justice for George Floyd" après avoir marqué chacun un but.

L'arbitre avait alors sanctionné le premier d'un carton jaune pour avoir retiré son maillot, conformément au règlement, alors que le Marocain, qui l'avait juste soulevé, y avait échappé.

Le même jour, l'attaquant de Mönchengladbach Marcus Thuram, fils du champion du monde français 1998 Lilian Thuram, avait lui mis un genou à terre pour célébrer un but.

Ce geste avait été popularisé par le joueur de NFL (Ligue de football américain) Colin Kaepernick, devenu un porte-voix des protestations aux Etats-Unis contre les violences policières, notamment contre les minorités de couleur.

La veille, c'est l'Américain Weston McKennie du club de Schalke 04, qui avait arboré un brassard "Justice for George".

L'attaquant français de Cologne Anthony Modeste avait lui lundi montré les deux faces de sa main, blanche, et noire, comme pour évoquer l'unité entre les peuples.

Hamza El Hajoui

Le sport joue un rôle économique et social créateur de valeur ajoutée et d'opportunités d'emploi

RAS concernant la reprise de la Botola

Le vice-président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Hamza El Hajoui, a souligné, mardi à Rabat, l'importance du rôle économique et social du sport en tant que créateur de valeur ajoutée et d'opportunités d'emploi et d'investissement.

Intervenant lors d'une visioconférence organisée par l'Institut supérieur du génie appliqué et le club Fath Union Sport (FUS) sous le thème "Le management du sport au Maroc", M. El Hajoui a mis l'accent sur l'apport du sport considéré comme un secteur économique intégré incluant les infrastructures, l'industrie, les médias et les services, entre autres domaines.

Partant de ce constat, M. El Hajoui a insisté sur la nécessité d'investir dans le sport, considérant que l'économie du sport est devenue un facteur essentiel du développement qui stimule les investissements et la création d'emplois. Il a d'ailleurs appelé à apporter une attention particulière

au management du sport imposé par la loi du marché, d'autant plus que les clubs sont devenus désormais cotés en bourse, créent de grandes opportunités et génèrent d'énormes bénéfices. Le vice-président de la FRMF a expliqué que la persistance des gouvernements à reprendre les championnats de football répond à un besoin économique et démontre l'importance et l'impact du sport sur l'économie, d'où l'intérêt d'un management sportif efficace. S'agissant du management du sport au Royaume, M. El Hajoui a indiqué que le football national a connu une forte dynamique grâce aux efforts de la FRMF à travers l'accompagnement et le soutien des clubs.

Rappelant la nécessité d'investir dans les centres de formation, les ressources humaines, les clubs et les infrastructures, le vice-président de la FRMF a salué la loi incitant à la transformation des associations sportives en sociétés anonymes, qui contribuera à la création de valeur ajoutée



pour l'économie nationale.

Pour ce faire, M. El Hajoui a affirmé que les clubs marocains disposent de dirigeants et de managers dotés de grandes compétences qui leur permettront de réussir et d'atteindre les objectifs escomptés.

Également président du FUS, M. El Hajoui a fait savoir que le club de la capitale se focalise sur l'investissement dans les infrastructures afin qu'il soit un projet social pour la ville ne se limitant pas au football mais à d'autres disciplines notamment la natation, le volley-ball et le basket-ball.

Concernant la reprise de Botola Pro de football, il a indiqué que la commission d'étude des solutions réalistes autour de cette question, qu'il préside, a présenté au président de la FRMF une vision globale prenant en considération les aspects techniques et sanitaires de la pratique footballistique.

Yassine Boujouama signe son premier contrat pro avec Bordeaux

Le milieu de terrain franco-marocain Yassine Boujouama a signé son premier contrat professionnel de trois ans avec Bordeaux, ont annoncé mercredi les Girondins.

Boujouama, qui fêtera ses 19 ans en juillet prochain, avait rejoint le club en 2019 avec un contrat stagiaire en provenance de Tours. Il s'engage avec les Girondins pour les trois prochaines saisons.

"Le FC Girondins de Bordeaux est heureux de vous annoncer la signature du contrat professionnel de Yassine Boujouama", écrit le club sur son site Internet.

Le club met en avant les capacités du jeune joueur d'évoluer en relayeur comme en meneur de jeu, ainsi que ses "grosses qualités techniques".

"Il aime faire jouer ses coéquipiers, mais aussi provoquer ou éliminer, aussi bien par la passe que par le dribble", relève-t-on.

Yassine Boujouama a entrevu le monde professionnel la saison passée en participant à des entraînements avec l'équipe première, sous la houlette de Paulo Sousa.

Ce contrat professionnel est une nouvelle étape dans sa jeune carrière. Il va pouvoir poursuivre sa progression et travailler pour tenter d'obtenir du temps de jeu, se félicite le club, qui se dit "ravi de voir Yassine s'installer dans la durée" avec les Girondins.



La préservation de la santé des judokas, priorité des clubs et associations avant la reprise

Suite à la relance des activités de certains secteurs économiques après plusieurs mois d'arrêt pour endiguer la pandémie de coronavirus (Covid-19), plusieurs interrogations se posent sur la réouverture de certaines salles de sport, dont celles de judo.

Fermées depuis la mi-mars suite à l'interdiction des rassemblements, les salles de judo se préparent à une reprise de leurs activités avec comme priorité la préservation de la santé et de la sécurité des judokas.

Dans ce sens, le président de la Ligue de Rabat-Salé-Kénitra de judo, Abderrahim El Bahloul, a indiqué que la chose la plus importante aujourd'hui, après l'annonce de la reprise progressive des activités, est d'envisager l'ouverture des clubs et des associations de judo qui ont respecté scrupuleusement les mesures de l'état d'urgence sanitaire, en dépit des contraintes et des difficultés auxquelles ils faisaient face.

L'appel à accélérer la réouverture de ces clubs et associations découle du grand rôle qu'ils jouent dans l'encadrement des jeunes, compte tenu de leur présence dans la plupart des quartiers des zones urbaines et dans certaines campagnes, a souligné M. El Bahloul, qui met l'accent sur l'importance de leur rôle dans la promotion des valeurs humaines auprès des jeunes et des enfants. Toutefois, le président de la Ligue a rétorqué que la reprise de ces associations sportives devrait être progres-

sive conformément aux recommandations du ministère de la Santé. Aussi, les associations doivent s'engager à appliquer des mesures drastiques pour éviter la propagation du virus en assurant la propreté des lieux et le respect de la distance sociale, a-t-il ajouté.

Selon M. El Bahloul, l'entraînement au sein de ces clubs, qui doit au préalable remplir les conditions appropriées, devrait se faire à travers la répartition des judokas en petits groupes en veillant à stériliser les salles et le matériel sportif de façon continue et après chaque séance.

La distanciation est d'autant plus importante dans ces lieux où les sportifs ne peuvent pas mettre des masques, a expliqué le président de l'Association Flambeau de Salé, précisant que le corps a besoin pendant les exercices d'une grande quantité d'oxygène alors que les masques diminuent cet apport.

Par ailleurs, il a mis en exergue les répercussions économiques et sociales de la suspension des activités sur les entraîneurs et les personnes travaillant dans ces associations et clubs, notamment au niveau des salaires et du loyer des locaux. Pour surmonter les difficultés financières rencontrées par les associations de judo, il a mis en avant les efforts du bureau directeur de la Fédération Royale marocaine de judo qui a lancé plusieurs initiatives de solidarité avec les entraîneurs de la discipline et leur entourage, qui seront annoncées dans les prochains jours.

Outre l'aspect économique, il a affirmé que la suspension a également impacté le niveau technique des judokas de la Ligue de Rabat-Salé-Kénitra qui compte plusieurs éléments de la sélection nationale de différentes catégories. Face à ce problème, ajoute M. El Bahloul, la Ligue a décidé en coordination avec le comité de formation, le comité technique, les présidents d'associations, les encadrants et les entraîneurs, d'adopter l'entraînement à distance afin que ces judokas puissent maintenir leur condition physique selon un programme de formation qui comprend les aspects techniques et physiques.

L'entraînement technique, dans ces conditions, est très difficile, a-t-il fait savoir, précisant que les judokas sont obligés d'avoir un partenaire pour s'entraîner aux diverses techniques de la discipline.

Le président de la Ligue a conclu que le judo national va dans la bonne direction et peut surmonter tous les obstacles, d'autant plus qu'il dispose des meilleurs entraîneurs et techniciens aux niveaux régional et national, et d'un bureau directeur, dirigé par Shafiq Al-Kettani, qui inclut des talents à même de hisser la pratique au Maroc au rang des pays leaders de la discipline.

Session de formation à distance au profit des entraîneurs et arbitres de kick-boxing

La Fédération Royale marocaine de kick-boxing, muay-thai, savate et sports assimilés organise, du 7 au 9 juin, une session de formation à distance au profit des entraîneurs, des entraîneurs adjoints et des arbitres.

Cette session de formation comprendra des conférences sur "l'éducation nutritionnelle chez les athlètes", "la préparation mentale des athlètes", "la mesure de l'effort physique durant l'entraînement" et sur "le règlement du championnat national virtuel de muay-thai" qui sera lancé prochainement, indique mercredi un communiqué de l'instance fédérale.

Le programme de formation proposera également un exposé de l'arbitre international Ahmed Barra sur la gestion administrative et technique des manifestations nationales et internationales, une discussion autour du thème "Spécificité d'entraînement de la savate" ainsi qu'une conférence sur le thème "Préparation psychologique pour les kick-boxeurs".

La Fédération informe qu'un portail a été mis en place sur son site internet pour permettre aux entraîneurs, aux adjoints et aux arbitres de s'inscrire en ligne à cette formation.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BOUCHON	EN AOÛT	BÊTE	PLEURER EN SIBÉRIE	DRAME NIPPON	DÉNIGRE EN ACTIVITÉ	FLAMBÉE	NAGELSE
INTRIGUE							
GARGOTE						VOYELLES CYLINDRAXE	
HOULEUX	CALCIUM MONOCORDE		TARABUSTER	LE BOUT DE LA LANGUE	POTE VIEILLE CITÉ		
							ZÉRO EN ANGLAIS
LAISSE PASSER					IVRE		
PRÉPOSITION		RADIUM TRANCHÉ		SADIQUE		RÉCUSE GOUVERNAIL	
PORTEUR DE CHARGE			TRUST CARABINE				LANGUE ÉCRITE
				EN HUIT		LE VIEIL HOMME ET LA MER	GAZ RARE
GÂTA DIVISION PAR LOTS							
PIGE		LETTRES DE FÈS		HÉBERGÉE EN ARGENT			
JAILLIR					SON SYMBOLE EST NE		
FIN D'ANNÉE		ÉTENDUES ARIDES				LETTRES DE BENOIT	

Solution mots flechés d'hier

C	H	D		P					
O	M	N	I	V	O	R	E	A	P
N	I	R	I	S	E	E		N	O
I	V	R	E	S	S	E		T	L
O	A		U	E		M	O	I	S
I	D		T	R	I	C	T	R	A
T	O	L	E			E		V	H
V	E	R		S	A	P	E	R	E
		O		R	L	U			U
E	G	R	A	T	I	G	N	U	R
N	O		X			E			L
T		D	R	E	A	M		S	E
D	E	F	O	E		I	D	Y	L

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma


Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri


44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10


Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

 Journal Libération

 Libération Maroc



2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2								■		
3					■					
4				■						■
5		■			■					■
6						■				
7							■			
8					■					
9						■				
10				■						

HORIZONTELEMENT

- 1- Emprises
- 2- Incertain - Alternative
- 3- Négligé - Sombre
- 4- Fatigué - Porte charge
- 5- Id est - Manche
- 6- A la bonne vôtre ! - Deux par direction
- 7- Appellent - Très court
- 8- Lance - De cette façon
- 9- Divinité marine - Loch d'Ecosse
- 10- Possessif - Raisonnable

VERTICALEMENT

- 1- Teen-ager
- 2- Le germen s'y oppose - Troupe
- 3- Chefs
- 4- Abréviation de commerce - Ecimé
- 5- Négatif - Personnel - Suit le titre
- 6- Collines - Possessif
- 7- Cylindres - Auberge de luxe
- 8- Mis en asile
- 9- Boudin - Filet de pêche
- 10- Trime - Installée

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	E	R	I	S	O	I	R	E	S
2	I	C	O	N	E	■	B	O	X	E
3	S	O	U	S	■	E	M	U	T	■
4	S	U	T	E	S	■	■	M	E	R
5	I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
6	D	E	N	S	I	T	E	■	N	U
7	E	■	E	I	N	■	R	I	E	S
8	N	S	■	B	E	T	E	S	■	S
9	T	E	L	L	■	P	E	S	A	I
10	S	C	I	E	E	■	S	U	R	E

Grilles de sudoku

Facile

1		8			5		9	
						4		5
4		5		2	7	1		
			2	5		7	3	
5			1	9	3			6
	3	9		7	8			
		6	7	3		5		2
7		4						
	8		5			6		4

Moyen

		2		4	5			
	8		6		9	4	1	
4						6		
9	5		1				8	
			9	7				
7			2		3		6	
	9							4
2	5	7			4		8	
		8		9	6			

Difficile

		6		9			7	
			2			4	1	
7		2						8
	9			6				
4				7				6
				1			5	
5						8		9
2	7				8			
	6			4		5		

Expert

	6	5				9		
					1		7	
					6			2
	8				5			3
5	7			2			8	1
2			4					5
3			8					
	9		5					
		4				7	2	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	7	5	6	2	1	4	8	9
2	9	4	7	8	3	6	5	1
8	1	6	5	9	4	2	7	3
7	4	3	8	6	9	5	1	2
9	8	2	1	5	7	3	6	4
6	5	1	4	3	2	7	9	8
4	6	8	3	1	5	9	2	7
5	2	7	9	4	8	1	3	6
1	3	9	2	7	6	8	4	5

Moyen

6	5	3	9	7	2	8	4	1
9	4	2	8	6	1	3	7	5
7	8	1	3	4	5	2	9	6
5	9	6	7	1	3	4	8	2
1	3	4	2	8	9	5	6	7
8	2	7	4	5	6	1	3	9
3	1	5	6	9	8	7	2	4
4	6	8	1	2	7	9	5	3
2	7	9	5	3	4	6	1	8

Difficile

5	6	8	9	1	7	3	2	4
1	2	3	4	5	6	9	7	8
4	7	9	2	8	3	1	6	5
2	5	1	3	6	8	4	9	7
3	9	6	7	4	1	5	8	2
8	4	7	5	2	9	6	3	1
6	1	2	8	3	5	7	4	9
9	8	5	6	7	4	2	1	3
7	3	4	1	9	2	8	5	6

Expert

8	2	3	6	7	9	1	5	4
1	7	4	2	5	3	8	9	6
6	5	9	4	8	1	2	7	3
5	9	7	1	4	2	3	6	8
4	1	8	5	3	6	9	2	7
3	6	2	8	9	7	5	4	1
2	8	6	9	1	4	7	3	5
7	4	5	3	2	8	6	1	9
9	3	1	7	6	5	4	8	2

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
CAIDAT MOUL BERGUI
COMMUNE MOUL BERGUI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 05/2020

Le 07/07/2020 à 14H, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune Moul Bergui, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

TRAVAUX DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DU CENTRE DE LA CT MOUL BERGUI

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la commune Moul Bergui et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Caution provisoire : **trente Mille (30 000,00) dirhams.**

Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

1.789 950,00 DHs (un Million sept Cent quatre vingt neuf Mille neuf Cent cinquante Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification exigée
B : Travaux Routiers Et Voirie Urbaine	4	B1 : Travaux de terrassements routiers courants B5 : assises non traitées et enduits superficiels

N° 4200/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية لجهة سوس ماسة
المنطوية الإقليمية بطنطا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 30/06/2020; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivants.

N°AO	Objet	Estimation	Caution provisoire	Heures d'ouverture des plis
04/2020/DMST	Achat de matériel médico- technique destiné aux Dispensaires ruraux IMINTGUISL de la commune rurale TIZAGHT et TIZZA de la commune rurale ISSAFEN , province de Tata.	173.232,00	3000.00	10h00

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA à l'adresse sus indiquée avant le 29/06/2020 à 16 heures 30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4201/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية لجهة سوس ماسة
المنطوية الإقليمية بطنطا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 01/07/2020; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivants.

N°AO	Objet	Estimation	Caution provisoire	Heures d'ouverture des plis
06/2020/DMST	achat du matériel et mobilier de bureau destiné au CSU2 avec UMP FAM EL HSN relevant de la délégation du Ministère de la Santé de TATA.	214.717,20	3 000,00	10h00

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA à l'adresse sus indiquée avant le 30/06/2020 à 16 heures 30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4203/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية لجهة سوس ماسة
المنطوية الإقليمية بطنطا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 30/06/2020; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivants.

N°AO	Objet	Estimation	Caution provisoire	Heures d'ouverture des plis
05/2020/DMST	Achat de matériel médico- technique destiné au CSU2 avec UMP FAM EL HSN relevant de la délégation du Ministère de la Santé de TATA.	447.020,64	4 000,00	11h00

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA à l'adresse sus indiquée avant le 29/06/2020 à 16 heures 30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4202/PA

« LILYAD TEX » SARL AU

Aux termes d'un acte SSP en date du 2020, il a été établi les statuts d'une société SARL au dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « LILYAD TEX » SARL AU
Objet : TISSAGE, CONFECTION, ET AMEUBLEMENT - le négoce national et international de tous produits et marchandises et Négoce
Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE -SARL-
Durée : 99 ans

Siège social : 4 RUE CHAMPIGNY 2 EME ETG Casablanca
Capital : le capital est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs

1. Gérance : la société est administrée par Mr. ZAKARIA BERRADA
N° 4204/PA

STE « ENTREPRISE CENTRALE DE GENIE CIVIL » « C.E.G.E.C.I »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 20.03.2020 de la Sté « ENTREPRISE CENTRALE DE GENIE CIVIL » en abréviation « C.E.G.E.C.I » SARL, au capital de 4.400.000,00 DHS, ayant son siège social à Sé-

frou, 161 Rue Yaoundé Appart N° 2 et 3 Lotissement Amine .Hay Mas-say.

* Approbation de la donation des 6 864 Parts Sociales opérée par Mme. FEJJAL Fatma, au profit de ses enfants à concurrence de Mr. BOUSHEL Abderrahim 3 432 Parts Sociales, et Mr. BOUSHEL Abdelaziz 3 432 Parts Sociales.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Séfrou, le 26.03.2020 sous le n° de dépôt 83/2020, et le RC n° 11.

LES GERANTS
N° 4205/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE

DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH SAFI

PROVINCE DE SAFI CERCLE HRARA

CAIDAT MOUL BRGUI COMMUNE DE MOUL BERGUI

CAIDAT MOUL BERGUI AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° : 04/2020

Le 02/07/2020 à 14 heures, il sera procédé,

dans le bureau du Président de la Commune de Moul Bergui, à l'ouverture

des plis relatifs à la

CONSTRUCTION DES MURS DE CLOTURE DES CIMETIERES AUX DOUARS : CHAALA SHAIB CHRIGATE ET JEBBOUR

Le dossier de d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Moul Bergui, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6000,00 Dhs (six mille Dhs)

Le Coût estimatif du projet du maître d'ouvrage est de : 374.616,00 Dhs (trois cent soixante quatre mille six cent seize dirhams ttc)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marches de la Commune de Moul Ber-

gui ou électroniquement.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09 du règlement de consultation.

N° 4206/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère

de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 6/2020/ DGM/SEGMA

Le 30/06/2020 à 10 heures, il sera procédé,

dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°6/2020/DGM/SEGMA relatif à la location de longue durée, sans option d'achat de vé-

hicules automobiles neufs, pour le compte de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 dhs (Quarante mille dirhams).

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Montant minimum: 494 940,00 dhs (Quatre cent quatre vingt quatorze mille neuf cent quarante dhs TTC)

Montant maximum: 803 730,00 dhs (Huit cent trois mille sept cent trente dhs TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;


- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4207/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 12/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le **Mardi 30 Juin 2020 à 10 H**, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'Aménagements fonciers relatifs à la réhabilitation des terrasses à travers les périmètres d'amandier de la province de Tiznit, dans le cadre du Plan Maroc Vert. répartis en 2 lots comme suit :**

Lot n°1 : Travaux de réhabilitation des terrasses à travers la C.T de Tassrirt et de Tahala, cercle Tafraout, Province Tiznit.

Lot n°2 : Travaux de réhabilitation des terrasses à travers la C.T d'Ait Ouafka, cercle de Tafraout et C.T Tizoughrane, cercle Anezé, Province Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Lot n° 1 : 38.000,00 (Trente huit mille dirhams)
Lot n° 2 : 37.000,00 (Trente sept mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Lot n° 1 : 1.920.000,00 (Un million neuf cent vingt mille dirhams)
Lot n° 2 : 1.872.000,00 (Un million huit cent soixante douze mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.


Les concurrents peuvent :
⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :
*** Pour les concurrents installés au Maroc**
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Secteur	Classe	Qualification
Lot 1	1	4	1.1
Lot 2	1	4	1.1

N° 4209/PA


 المملكة المغربية
 وزارة الثقافة والشباب
 والرياضة
 قطاع الثقافة
 Royaume du Maroc
 Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
 Département de la Culture

المديرية الجهوية
لجهة الشرق
وجدة

DIRECTION REGIONALE
DE L'ORIENTAL
OUJDA

AVIS d'appel d'offre ouvert sur offres des prix
N° : 03/DRCOO/2020

Le **mardi 30 Juin 2020 à 10 h**, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction régionale de la culture de l'oriental à Oujda, sis à Avenue zayd ben soltan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix ayant pour objet : **Travaux d'installation des équipements techniques du complexe culturel à BOUARFA, province de FIGUIG.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'ordre de la direction régionale de la culture à l'oriental à Oujda, sis à Avenue zayd ben soltan, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat :

www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000,00DHS (cent mille dirhams).**
L'estimation établie par le maître d'ouvrage des coûts des travaux est fixée à la somme de : **5 325 596,40 DHS TTC. (Cinq million trois cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six dirhams et 40 centime TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction régionale.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer le dossier de la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-après :

Secteur	Qualification	Classe
K	K2/K3	2

-Les documents techniques, prospectus et catalogues pour tous les prix qui sont exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés au siège de la direction régionale de la culture de l'Oriental à Oujda le **29/06/2020 avant 16h00mn.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Direction Régionale de la Culture : Oujda ; Région : L'Oriental
 Boulevard Zayad ben Soltan, Tel : 05 36 51 42 00, Fax : 05 36 51 52 45, E-mail : directioncultureoujda@gmail.com

N° 4208/PA

*** SEVEN SHOES ***

S.A.R.L A.U
R.C 460921 - PATENTE
35781940 - IF 45662563
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
05/03/2020 à Casablanca,
enregistré à Casablanca le
10/03/2020, il a été établi
les statuts d'une société
SARLAU dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes:

DENOMINATION :
SEVEN SHOES, S.A.R.L.
A.U

FORME : S.A.R.L A.U
OBJET : Fabrication et
fourniture de chaussures

• Importation des ma-
tières et fournitures pour
chaussures.

SIEGE SOCIAL : CASA-
BLANCA- , 13, RUE
AHMED EL MAJJATI
RES. LES ALPES 1ER
ETAGE N° 8 QUARTIER
MAARIF

DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Cent
Mille Dirhams (100.000,00
DHS). Il est divisé en Mille
1000 parts sociales de cent
dirhams (100.00 DH) cha-
cune, souscrites et libérées
en totalité, et réparties
comme suit :

M. KHOUCANI AB-
DERRAZZAK: 1000 Parts
Année sociale, du 1er Jan-
vier au 31 Décembre de
chaque année.
GERANCE: M. KHOU-
CHANI ABDERRAZZAK,
gérant pour une durée il-
limitée.

Le dépôt légal a été effec-
tué au Tribunal de Casa
sous le n° 734982.
N° 4210/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BENSLIMANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°7/2020

Le 30/06/2020 à 10
heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Ma-
dame la Directrice Pro-
vinciale de l'Équipement
du Transport , de la Lo-
gistique et de l'Eau de
Benslimane à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
de prix pour objet :
Travaux de balisage des
plages : David, Dahoumy,
Bouznika et Cherrat, pro-
vince de Benslimane.

Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré au bu-
reau des marchés de la
DPETLE de BENSLI-
MANE, il peut également
être télécharger à partir
du portail des marchés
Publics et à partir de
l'adresse électronique sui-
vante [www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespub-
lics.gov.ma)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: (7000,00) Sept mille
dirhams.

L'estimation des couts des
prestations établis par le
maitre d'ouvrage est fixé

à la somme de:
(193.074,00) Cent quatre-
vingt-treize mille
soixante-quatorze di-
rhams.

Le contenu, la présentat-
ion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et
31 du décret n° 2.12.349
relatif aux marchés pub-
lics.

Les concurrents peuvent :
- soit les envoyer, par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité ;

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau de Mr le DPETLE
de Benslimane .

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les déposer par
voie électronique.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de la consultation:
N° 4211/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION

REGIONALE DU NORD
Etude d'actualisation du
schéma d'AEP de la ville
d'Al Hoceima et centres
avoisnants - Lot :
Travaux topographiques
et parcellaires.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
51DR9/CE/
AMN/5/2020

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise 6, Rue Melilla,
Castilla, à Tanger lance le
présent appel d'offres qui
concerne : l'Étude d'ac-
tualisation du schéma
d'AEP de la ville d'Al Ho-
ceima et centres avoi-
snants - Lot : Travaux
topographiques et parcel-
laires.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 10 du ré-
glement de la
consultation.

L'estimation du coût des
prestations s'élève à 150
000,00 DH TTC. Cette es-
timation reste indicative
et ne constitue pas un
montant maximum.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
3 000,00 DHou son équi-
valent en devise librement
convertible.

Le dossier de consultation
(RCDP, RCDG, CCAFP,
CCAFG, TDR, Définition
et Bordereau des Prix) est
consultable et télécharge-
able sur le portail des mar-
chés publics à l'adresse :
[https://www.marchespub-
lics.gov.ma](https://www.marchespub-
lics.gov.ma).

Les cahiers généraux et le
règlement des achats de
l'ONEE sont consultables
et téléchargeables à partir
du site des achats de
l'ONEE-Branche Eau à

l'adresse :
<http://www.onep.ma/>
(Espace Entreprise - ru-
brique Achats).
Les plis des concurrents,
établis et présentés
conformément aux pres-
criptions du règlement de
la consultation, doivent
être :

- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre
de la Direction Régionale
du Nord, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger, avant la
date et l'heure fixées pour
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction
Régionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger,
avant la date et heure de
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit remis à la commis-
sion d'appel d'offres en
début de la séance d'ou-
verture des plis.

L'ouverture des plis aura
lieu le Mercredi
01/07/2020 à 10h00 à la
Direction Régionale du
Nord de l'ONEE Branche
eau, 6, Rue Melilla, Cas-
tilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircis-
sement doivent être for-
mées uniquement sur le
portail des marchés pub-
lics

N° 4212/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION

REGIONALE DU NORD
Travaux d'extension des
réseaux de distribution au
niveau des quartiers
périurbains des centres
Al Hoceima, Ajdir
et Targuist

- Lot : Conduite.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 53DR9/CE/
AMN/5/2020

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise à 6, Rue Melilla,
Castilla, à Tanger lance le
présent appel d'offres qui
concerne : les Travaux
d'extension des réseaux
de distribution au niveau
des quartiers périurbains
des centres Al Hoceima,
Ajdir et Targuist

- Lot : Conduite.
La réalisation des travaux
objet du présent appel
d'offres seront financés
par la Kreditanstalt für
Wiederaufbau (KfW).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.

L'estimation du coût des
prestations s'élève à 1 443
987,84 DH TTC. Cette es-
timation reste indicative
et ne constitue pas un
montant maximum.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé
à 14 500,00 DHou son
équivalent en devise libre-

ment convertible.
Le dossier d'appel d'offres
est consultable et télécha-
geable sur le portail des
marchés publics à
l'adresse :
[https://www.marchespub-
lics.gov.ma/](https://www.marchespub-
lics.gov.ma/).

Les plis des concurrents,
établis et présentés
conformément aux pres-
criptions du règlement de
la consultation, doivent
être :

- soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre
de la Direction Régionale
du Nord, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger, avant la
date et l'heure fixées pour
la séance d'ouverture des
plis.

- soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction
Régionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger,
avant la date et heure de
la séance d'ouverture des
plis.

- soit remis à la commis-
sion d'appel d'offres en
début de la séance d'ou-
verture des plis.

L'ouverture des plis aura
lieu le Mer-
credi 01/07/2020 à 10h00
à la Direction Régionale
du Nord de l'ONEE
Branche eau, 6, Rue Me-
lilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircis-
sement doivent être for-
mées uniquement sur le
portail des marchés pub-
lics.

N° 4213/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONAL
DU NORD

AEP des douars relevant
des communes
Territoriales BAB
BERRED, BNI RZINE,
BNI SELMANE (2ème
tranche) BNI SALAH et
LOUNNANE à partir de
la nappe de BOUHMED

(Province de
CHEFCHAOUEN).
Lot N°5 : Génie Civil
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N°
57 DR9/CE/A/2020

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise 6, Rue Melilla,
Castilla, à Tanger lance le
présent appel d'offres qui
concerne l'AEP des douars
relevant des communes
Territoriales BAB BER-
RED, BNI RZINE, BNI
SELMANE (2ème
tranche) BNI SALAH et
LOUNNANE à partir de
la nappe de BOUHMED

(Province de CHEF-
CHAOUEN). Lot N°5 :
Génie Civil
Les travaux objet du pré-
sent appel d'offres seront
financés par la Kreditans-
talt für Wiederaufbau
(KfW).

Les travaux objet du pré-
sent appel d'offres seront
financés par la coopéra-

tion financière Marocco-
Allemande à travers la
Kreditanstalt für Wiede-
raufbau (KfW) sous ré-
serve de la signature des
accords de financement
par les autorités compé-
tentes

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.

L'estimation du coût des
prestations s'élève à 10 694
652,00 DH TTC. Cette es-
timation reste indicative
et ne constitue pas un
montant maximum.

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé
à 107.000,00 DH ou son
équivalent en devise libre-
ment convertible.

Le dossier de consultation
(RCDP, RCDG, CCAFP,
CCAFG, CCTP, Définition
et Bordereau des Prix) est
consultable et télécharge-
able sur le portail des mar-
chés publics à l'adresse :
[https://www.marchespub-
lics.gov.ma](https://www.marchespub-
lics.gov.ma)

Les cahiers généraux et le
règlement des achats de
l'ONEE sont consultables
et téléchargeables à partir
du site des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse

<http://www.onep.ma/>
(Espace Entreprise - ru-
brique Achats).

En cas d'envoi du dossier
de consultation par la
poste à un candidat, sur sa
demande écrite et à ses
frais, l'ONEE-Branche
Eau n'est pas responsable
d'un quelconque problè-
me lié à la réception du
dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents,
établis et présentés
conformément aux pres-
criptions du règlement de
la consultation, doivent
être :

- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre
de la Direction Régionale
du Nord, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger, avant la
date et l'heure fixées pour
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction
Régionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger,
avant la date et heure de
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit remis à la commis-
sion d'appel d'offres en
début de la séance d'ou-
verture des plis.

L'ouverture des plis aura
lieu le Mercredi
29/07/2020 à 10h00 à la
Direction Régionale du
Nord de l'ONEE Branche
eau, 6, Rue Melilla, Cas-
tilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircis-
sement doivent être for-
mées uniquement sur le
portail des marchés pub-
lics

N° 4214/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE DU NORD

Alimentation en Eau
Potable des douars
relevant des communes
territoriales Ouled Ali
Mansour, Bni Said et
Zaouiat Sidi Kacem
(Province de Tétouan).

Lot 2 Conduites.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N°59DR9/CE/D/2020

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise à Tanger lance le
présent appel d'offres qui
concerne : l'Alimentation
en Eau Potable des douars
relevant des communes
territoriales Ouled Ali
Mansour, Bni Said et
Zaouiat Sidi Kacem (Pro-
vince de Tétouan). Lot 2
Conduites.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à 26
018 310,00 DH TTC

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
260 200,00 DH

-Le dossier de consulta-
tion (RCDP, RCDG,
CCAFP, CCAFG, CCTP,
Définition et Bordereau
des Prix) est consultable
et téléchargeable sur le
portail des marchés publics
à l'adresse

[https://www.marchespub-
lics.gov.ma](https://www.marchespub-
lics.gov.ma)

-Les cahiers généraux et le
règlement des achats de
l'ONEE sont consultables
et téléchargeables à partir
du site des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse

<http://www.onep.ma/>
(Espace Entreprise - ru-
brique Achats).

Les plis des concurrents,
établis et présentés
conformément aux pres-
criptions du règlement de
la consultation, doivent
être :

- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre
de la Direction Régionale
du Nord, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger, avant la
date et l'heure fixées pour
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction
Régionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger,
avant la date et heure de
la séance d'ouverture des
plis.

- Soit remis à la commis-
sion d'appel d'offres en
début de la séance d'ou-
verture des plis.

L'ouverture des plis aura
lieu le Mercredi
01/07/2020 à 10h00 à la
Direction Régionale du
Nord de l'ONEE Branche
eau, 6, Rue Melilla, Cas-
tilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircis-
sement doivent être for-
mées uniquement sur le
portail des marchés pub-
lics.

N° 4215/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie,
des Finances
et de la Réforme
de l'Administration
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES
DE PRIX N° 33/2020/
MEFRA/AC/INF

Le 30 juin 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'accompagnement à la certification du Datacenter du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma), Rubrique "Appel d'Offres".

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 DH (vingt Mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 1 590 000,00 DH TTC (Un million cinq cent quatre-vingt-dix mille dirhams toutes taxes comprises);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 4216/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Département
des Eaux et Forêts
La Direction Provinciale
des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification
de Rhamna
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE
DE PRIX N°03/
2020/DPEFLCD/RH
Réservée aux petites et
moyennes entreprises
(PME)

Le 30 du mois de Juin 2020 à 13:00 heures, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna sise à Hay Riad2 Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

-Lot 01 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le site dénommé Sehb El Masjoune parcelle N° 01 sur une superficie de 50 ha lot 01, Collectivité Territoriale de Mharra Annexe Bahira Cercle Sidi Bouaathmane et Province de Rhamna

-Lot 02 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le site dénommé Sehb El Masjoune parcelle N° 04 sur une superficie de 50 ha lot 02, Collectivité Territoriale de Mharra Annexe Bahira Cercle Sidi Bouaathmane et Province de Rhamna

-Lot 03 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le site dénommé Sehb El Masjoune parcelle N° 02 sur une superficie de 200 ha lot 03, Collectivité Territoriale de Mharra Annexe Bahira Cercle Sidi Bouaathmane et Province de Rhamna -Lot 04 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le site dénommé Sehb El Masjoune parcelle N° 03 sur une superficie de 100 ha lot 04, Collectivité Territoriale de Mharra Annexe Bahira Cercle Sidi Bouaathmane et Province de Rhamna.

Le cautionnement provisoire est arrêté au montant du sept mille (7.000,00) dhs pour chaque lot n°01 et 02.

Le cautionnement provisoire est arrêté au montant du dix mille (10.000,00) dhs pour chaque lot n°03 et 04.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

-Lot 01 : 327000,00 Trois cent vingt sept mille Dhs

-Lot 02 : 330 024,00 Trois cent trente mille vingt quatre Dhs

-Lots 03 : 1 308 600,00 un million trois cent huit

millions six cents Dhs

-Lots 04 : 659520,00 six cent cinquante neuf mille cinq cents vingt Dhs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit Envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de DPEFLCD RHAMNA.
- Soit Déposer leurs dossiers contre récépissé au siège de DPEFLCD RHAMNA.
- Soit Remettre les dossiers au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Ou par soumission électronique au www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

-Lots 01,02 et 04 : Secteur 1 ;Qualification exigée 1.4 ; classe 4.

-Lot 03 : Secteur 1 ;Qualification exigée 1.4 ; classe 3.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4217/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts
Département des Eaux
et Forêts

La Direction Provinciale
des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertification
de Rhamna
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE
DE PRIX N°04/
2020/DPEFLCD/RH

Le 30 du mois de juin 2020 à 11 :00 heures, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna sise à Hay Riad2 Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

-lot 01 : Travaux reboisement dans le périmètre Machraa Ben Abou sur une superficie de 50 ha, lot 01, Collectivité Territoriale de Sidi Abdallah, Province de Rhamna.

-lot 02 : Travaux reboisement dans le périmètre Relai des Skhour sur une

superficie de 50 ha, lot 02, Collectivité Territoriale de Skhour Rhamna, Province de Rhamna.

Le cautionnement provisoire est arrêté au montant du huit mille (8.000,00) dhs pour chaque lot.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

-Lot 01 : 418896,00 Quatre cent dix huit mille huit cent quatre vingt sieze dirhams ;

-Lot 02 : 416250,00 Quatre cent six mille deux cent cinquante dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent selon leur choix :

- Soit Envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de DPEFLCD RHAMNA.
- Soit Déposer leurs dossiers contre récépissé au siège de DPEFLCD RHAMNA.
- Soit Remettre les dossiers au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Ou par soumission électronique au www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

-lot 01 et 02 ; Secteur 1 ;Qualification exigée 1.4 ; classe 4.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4218/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des
Eaux et Forêts
La Direction Provinciale
des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification
de Rhamna
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE
DE PRIX N°05/
2020/DPEFLCD/RH

Le 30 du mois de Juin 2020 à 12 : 00 heures, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna sise à Hay Riad Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur

offres de prix pour :

-Lot 01 : Travaux de regarnis et entretien des plantations anciennes dans le site dénommé Sehb El Masjoune 9 sur une superficie de 130 ha lot 01, Collectivité Territoriale de Mharra Annexe Bahira Cercle Sidi Bouaathmane et Province de Rhamna.

-Lot 02 : Travaux de regarnis et entretien des plantations anciennes dans le site dénommé Sehb El Masjoune 8 sur une superficie de 150 ha lot 02, Collectivité Territoriale de Mharra Annexe Bahira Cercle Sidi Bouaathmane et Province de Rhamna.

Le cautionnement provisoire est arrêté au montant du sept mille (7.000,00) dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

-Lot N°01 : 308 880,00 Trois cent huit mille huit cent quatre vingt dhs.

-Lot N°02 : 302 940,00 Trois cent deux mille neuf cent quarante dhs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna désignée ci après par DPEFLCD Rhamna, sise à Hay Riad Benguerir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent selon leur choix :

- Soit Envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de DPEFLCD RHAMNA.
- Soit Déposer leurs dossiers contre récépissé au siège de DPEFLCD RHAMNA.
- Soit Remettre les dossiers au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Ou par soumission électronique au www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

-lot 01 et 02 ; Secteur 1 ;Qualification exigée 1.4 ; classe 4.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le

règlement de consultation.

N° 4219/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° 16/INDH/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le 29/06/2020 à 10 H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE AU CENTRE D'HEMODIALYSE DE LA VILLE DE RICH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000.00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : DEUX CENT CINQUANTE HUIT MILLE DIRHAMS 00 CTS (258 000.00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 5 du règlement de consultation

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat d'agrément MT/BT délivrée par L'ONEE

N° 4220/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL**

**D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 17/INDH/2020
SEANCE PUBLIQUE**

Le 29/06/2020 à 10 H30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

Fourniture et installation d'une chaîne de production et de distribution d'eau pour hemodialyse au centre d'hemodialyse A ER-RICH - PROVINCE DE MIDELT-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : NEUF CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS 00 CTS (950 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 4221/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation

Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie régionale de l'Éducation et de la Formation

Région de FES MEKNES
Direction Provinciale de TAZA

**AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°3/EXP/Z/2020**

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de fournitures de bureau pour le compte de la direction provinciale TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal El Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Dix mille dirhams (10000,00DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent huit dirhams (596208,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4222/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie régionale de l'Éducation et de la

Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale de TAZA

**AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°4/EXP/Z/2020**

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de fournitures de reprographie et informatiques pour le compte de la Direction Provinciale TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Six mille dirhams (6000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent trente-six mille deux cent quarante dirhams (336240,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4223/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie régionale de l'Éducation et de la Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale de TAZA
AVIS D'APPELS

**D'OFFRES OUVERT
N°5/EXP/Z/2020**

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : Achat de matières et fournitures d'enseignement destinés aux classes du préscolaire relevant de la Direction Provinciale TAZA en deux lots :
LOT N° 1 : Achat de fournitures d'enseignements.
LOT N° 2 : Achat de posters et jeux éducatifs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Lot n°1 : Dix mille dirhams (10000,00 DH).

Lot n° 2 : Quinze mille dirhams (15000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Lot n°1 : Cinq cent vingt-deux mille cinq cent dix-huit dirhams (522518,00 DH TTC).

Lot n° 2 : Neuf cent cinquante-six mille quatre cent dirhams (956400,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4224/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie régionale de l'Éducation et de la

Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale de TAZA

**AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°6/EXP/Z/2020**

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale TAZA.

Cet appel d'offres est réservé à la PME nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-Entrepreneur

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Six mille dirhams (6000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-douze dirhams (395472,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA-le mercredi 1 juillet 2020 avant 16h30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4225/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie régionale de l'Éducation et de la Formation

Région de FES MEKNES
Direction Provinciale de TAZA

**AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°7/EXP/Z/2020**

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de bois de chauffage à cheminée pour le compte de la Direction Provinciale TAZA.

Cet appel d'offres est réservé à la PME nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-Entrepreneur

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Trois mille dirhams (3000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante dirhams (169950,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4226/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle, de
l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°8/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de fournitures d'entretien et de réparation de bâtiments scolaires et administratifs pour le compte de la direction provinciale TAZA.

Cet appel d'offres est réservé à la PME nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-Entrepreneur. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Trois mille dirhams (3000,00 DH). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent mille neuf cent quatre-vingt-douze dirhams (100992,00DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4227/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle, de
l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°9/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de fournitures électriques pour le compte de la direction provinciale TAZA.

Cet appel d'offres est réservé à la PME nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-Entrepreneur. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : mille dirhams (1000,00 DH). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt dirhams (65880,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4228/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation

Nationale, de la Formation
professionnelle, de
l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°10/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de prix d'excellence pour le compte de la Direction Provinciale TAZA.

Cet appel d'offres est réservé à la PME nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-Entrepreneur. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : mille dirhams (1000,00 DH). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent trente-neuf mille cinq cent soixantedirhams (139560,00DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4229/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle, de

l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°11/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'impression de documents pour le compte de la Direction Provinciale TAZA.

Cet appel d'offres est réservé à la PME nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-Entrepreneur. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : mille dirhams (1000,00 DH). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante mille trois cent dirhams (60300,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4230/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle, de
l'Enseignement
Supérieur et de la

Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°12/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'approvisionnement des cantines et internats des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de l'AREFFM à Taza, en denrées alimentaires : Légumes et fruits ;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Trente mille dirhams (30000,00DH). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions douze mille cinq cent dirhams (4012500,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4231/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle, de

l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°13/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'approvisionnement des cantines et internats des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de l'AREFFM à Taza, en denrées alimentaires : Pain, viennoiserie et gâteaux.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés-Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Trente mille dirhams (30000,00DH). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions huit cent soixante-quatorze mille dirhams (2874000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4232/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Formation
professionnelle,
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie régionale de
l'Éducation et de la
Formation
Région de FES MEKNES
Direction Provinciale
de TAZA

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°14/EXP/Z/2020

Le jeudi 2 juillet 2020 à 10h,
Il sera procédé au siège de
la direction provinciale à
TAZA rue Allal El Fassi, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offre
de prix pour l'Approvision-
nement des cantines et
internats des établissements
scolaires relevant de la
Direction Provinciale de
l'AREFFM à Taza, en
denrées alimentaires :

Poulets et œufs.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des marchés-Direction
Provinciale Rue Allal Al
Fassi-TAZA., il peut être
également téléchargé
partir du portail des marchés
publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme : Trente
mille dirhams (30000,00DH)

L'estimation des couts des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à la somme de :

-Montant minimum : Quatre
millions trois cent dix
mille dirhams (4310000,00
DH TTC).

-Montant maximum : huit
millions six cent vingt
mille dirhams (8620000,00
DH TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27,29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau précité;

- soit déposer contre
réception leur plis au Bureau
des marchés -Direction
Provinciale Rue Allal Al
Fassi-TAZA.

-soit les déposer par voie
électronique, conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 04/09/2014
relatif à la dématérialisation
des procédures de passation
des marchés publics.

-soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de consultation.

N° 4233/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Rabat-
Salé-Kenitra
Province de Kenitra

Caidat Mograne
Commune de Mograne
Division des affaires
Administratives
Financière et juridique
Bureau des marchés
public

et bon de commande
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°07/2020

Le Mardi 30 juin 2020, à
9h00 du matin, il sera
procédé, dans le bureau du
Monsieur le Président de
la Commune Mograne à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur les
prix N° 07/2020 relative
aux : Travaux d'électrifications
HTA/BT du Douar
Kariat Laamamra Tnaja,
Douar Kalalat et extension
de réseau BT à Douar El
kramza à la Commune de
Mograne. (Lot Unique)
Le dossier d'appels d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés public de la
commune Mograne, il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
marchés publics :
www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire
est fixé à 20.000,00dhs
(vingt mille dirhams).

L'estimation des couts des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à la somme 693.467,70 Dhs
TTC (six cent quatre vingt
treize mille quatre cent
soixante sept Dirhams,
Soixante dix Centimes)
TTC.

La visite du lieu est fixée
vendredi 19 juin 2020, à
09h00.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27,29 et 31 du décret
n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre
réception leur plis au bureau
d'ordre de la commune de
Mograne.

-Soit les envoyer par
courrier électronique
conformément aux
dispositifs de la décision
du ministre de l'économie
et du finance N° 14-20
en date du 04-09-2014

-Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au service des marchés
et au nom de Monsieur
le Président de la
Commune de Mograne.

-Soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offre au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règlement
de consultation.

N° 4234/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
N° 16/FDR/2020

Le 30 / 06 / 2020 à 10
Heures, Il sera procédé,
dans les bureaux du
Secrétariat Général de la
Province de Khouribga à
l'ouverture des plis relatifs
à l'Appel d'Offres Ouvert
sur offres de prix, pour :
ASSISTANCE TECHNIQUE
AU MAITRE D'OUVRAGE
POUR LE CONTROLE ET LE
SUIVI DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE PISTES
AU DOUAR OULED YAALA :

I-LA PISTE RELIANT
ROUTE OCP A LA LOCALITE
BOUMADYANI
II- LA PISTE RELIANT
SITE GROUNI A LA LOCALITE
NAJILLIATE ET
BRETTEL FARHITI A LA
COMMUNE BIR MEZOUUI /
PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres
peut être retiré auprès du
bureau du Service des
Marchés et de la Comptabilité
relevant de la division
du Budget et des Marchés
du Secrétariat Général de
la Province de Khouribga,
il peut également être
téléchargé à partir du
portail des marchés publics
www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire
est fixé à Deux mille
cinq cent dirhams (2500,00
dhs).

-L'estimation des couts des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à Quatre-vingt-trois mille
cinq cent vingt Dirhams
TTC (83 520,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27,29, 31 et 148 du décret
n° 2.12.349 relatif aux
marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau du service des
marchés ;

- Soit les déposer, contre
réception, dans le bureau
précité ;

- Soit les remettre, séance
tenante, au président de
la commission d'appel d'offres
au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.

- Soit par voie de
soumission électronique
via le portail des marchés
publics www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règlement
de consultation - Dossier
technique comprenant :

-- Pour les concurrents
installés au Maroc :

a-- Une note indiquant
les moyens humains et
techniques du concurrent,
le lieu, la date, la nature
et l'importance des travaux
qu'il a exécutés ou à
l'exécution desquelles il
a participé

b-- Les attestations
délivrées par les hommes de

l'art sous la direction
desquels lesdites prestations
ont été exécutées ou par
les bénéficiaires publics ou
privés desdites prestations.
Chaque attestation
précise notamment la
nature des prestations,
le montant, les délais et
les dates de réalisation,
l'appréciation, le nom et
la qualité du signataire.

c- Une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat d'agrément
justifiant le domaine
d'activité D4

- Pour les concurrents
non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant
les moyens humains et
techniques des concurrents,
le lieu, la date, la nature
et l'importance des
prestations qu'il a
exécutées ou à l'exécution
desquelles il a participé.

b-- Les attestations
délivrées par les hommes
de l'art sous la direction
desquels lesdites
prestations ont été
exécutées ou par les
bénéficiaires publics ou
privés desdites prestations
avec indication de la
nature des prestations,
le montant, les délais et
les dates de réalisation,
l'appréciation, le nom et
la qualité du signataire.

N° 4235/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°17 /FDR/2020

Le 30 / 06 / 2020 à 11
Heures, Il sera procédé,
dans les bureaux du
Secrétariat Général de la
Province de Khouribga à
l'ouverture des plis relatifs
à l'Appel d'Offres Ouvert
sur offres de prix, pour :
REALISATION DES
ESSAIS DE CONTROLE DE
LA QUALITE DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE
PISTES AU DOUAR OULED
YAALA: I-LA PISTE RELIANT
ROUTE OCP A LA LOCALITE
BOUMADYANI

II- LA PISTE RELIANT
SITE GROUNI A LA LOCALITE
NAJILLIATE ET
BRETTEL FARHITI A LA
COMMUNE BIR MEZOUUI /
PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres
peut être retiré auprès
du bureau du Service des
Marchés et de la Comptabilité
relevant de la division
du Budget et des Marchés
du Secrétariat Général de
la Province de Khouribga,
il peut également être
téléchargé à partir du
portail des marchés publics
www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire
est fixé à Mille neuf
cent dirhams (1900,00
dhs).

-L'estimation des couts
des prestations établie par
le maitre d'ouvrage est

fixée à Soixante-trois
mille six cent six Dirhams
TTC (63 606,00 DH TTC).

- Le contenu, la
présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29, 31 et 148
du décret n° 2.12.349
relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau du service des
marchés ;

- Soit les déposer, contre
réception, dans le bureau
précité ;

- Soit les remettre, séance
tenante, au président de
la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Soit par voie de
soumission électronique
via le portail des marchés
publics www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règlement
de consultation

- Dossier technique
comportant :
-- Pour les concurrents
installés au Maroc :

- Activité : contrôle de
qualité

- Qualifications demandées
sont : CQ3 et CQ7

- Catégorie : 3

- Pour les concurrents
non installés au Maroc :
a-- Une note indiquant
les moyens humains et
techniques des concurrents,
le lieu, la date, la nature
et l'importance des
prestations qu'il a
exécutées ou à l'exécution
desquelles il a participé.

b-- Les attestations
délivrées par les hommes
de l'art sous la direction
desquels lesdites
prestations ont été
exécutées ou par les
bénéficiaires publics ou
privés desdites prestations
avec indication de la
nature des prestations,
le montant, les délais et
les dates de réalisation,
l'appréciation, le nom et
la qualité du signataire.

N° 4236/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°18/ FDR / 2020

Le 30 / 06 / 2020 à 12
heures, il sera procédé,
dans les bureaux du
secrétariat général de la
Province de Khouribga à
l'ouverture des plis
relative à l'appel d'offres
Ouvert sur offre de prix pour :

TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
PISTES AU DOUAR
OULED YAALA :
I-LA PISTE RELIANT
ROUTE OCP A LA LOCALITE
BOUMADYANI
II- LA PISTE RELIANT
SITE GROUNI A LA LOCALITE
NAJILLIATE ET

BRETTEL FARHITI A LA
COMMUNE BIR MEZOUUI /
PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel
D'offres peut être retiré
auprès du bureau du
service des marchés et de
la comptabilité relevant de
la D.B.M du Secrétariat
Général de la Province de
Khouribga, il peut être
également téléchargé à
partir du portail des
marchés publics
www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement
provisoire est fixé à CENT
QUARANTE MILLE
DIRHAMS (140 000.00DH)

-L'estimation du cout des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée
à, Quatre million six cent
quatre-vingt-seize mille
cinq cent cinquante-sept
dirhams soixante centimes
toutes taxes comprises (4
696 557,60dhs TTC)

- Le contenu, la
présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29,31 et 148
du décret n° 2.12.349
relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau du service des
marchés ;

- Soit les déposer, contre
réception, dans le bureau
précité ;

- Soit les remettre, séance
tenante, au président de
la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Soit par voie de
soumission électronique
via le portail des marchés
publics www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règlement
de consultation

- Dossier technique
comportant :

-- Pour les concurrents
installés au Maroc :

- Secteur : B

- Classe minimum : 3

- Qualifications exigées :
B1 -B3 -B5

-- Pour les concurrents
non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant
les moyens humains et
techniques des concurrents,
le lieu, la date, la nature
et l'importance des
prestations qu'il a
exécutées ou à l'exécution
desquelles il a participé.

b-- Les attestations
délivrées par les hommes
de l'art sous la direction
desquels lesdites
prestations ont été
exécutées ou par les
bénéficiaires publics ou
privés desdites
prestations avec indication
de la nature des
prestations, le montant,
les délais et les dates de
réalisation, l'appréciation,
le nom et la qualité
du signataire.

N° 4237/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
IFRANE
SERVICE DES MARCHES
AVIS DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°14/2020/BP

Le 30/06/2020 à 11 h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE RÉALISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE MENANT AU QUARTIER AL BORJ A LA VILLE D'IFRANE « PROVINCE D'IFRANE ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille dhs (10 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Cent Quatorze Mille Quatre Cent dhs,00 Cts (614 400,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original de l'attestation d'Agrément MT« BT » accordée par l'ONEE - BE concernant les réseaux.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. »

N° 4238/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
IFRANE
SERVICE DES MARCHES
AVIS DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°17/2020/BP

Le 01/07/2020 à 12 h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER TIMADDI-KINE « COMPLEMENT » ET 2EME TRANCHE A LA VILLE D'IFRANE ECLAIRAGE PUBLIC « PROVINCE D'IFRANE ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante Dix Mille dhs (70 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Million Neuf Cent Quatre Vingt Sept Mille Deux Cent Sept dhs,92 Cts (4 987 207,92 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original de l'attestation d'Agrément MT« BT » accordée par l'ONEE - BE concernant les réseaux.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. »

N° 4239/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
IFRANE
SERVICE DES MARCHES
AVIS DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°18/2020/BP

Le 01/07/2020 à 13 h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALES DES BOULEVARDS MOHAMMED V ET HASSANE II A LA VILLE D'IFRANE « PROVINCE D'IFRANE ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Cinq Mille dhs (25 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Million Dix Sept Mille Deux Cent dhs,00 Cts (2 017 200,00 Dhs).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service

des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4240/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL IFRANE
SERVICE DES MARCHES

**AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°15/2020/BP**

Le 30/06/2020 à 12 h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE MENANT AU QUARTIER AL BORJ A LA VILLE D'IFRANE « PROVINCE D'IFRANE ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille dhs (30 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Huit Cent Vingt Mille Trois Cent Trois dhs,35 Cts (1 820 303,35 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

< Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification :

Secteur	Classe	Qualification
B	4	B1 ET B6

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. »

N° 4241/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 12/2020/Y/INV

Le 29/06/2020 à Onze (11) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 12/2020/Y/INV en Cinq lots séparés concernant :

Lot	OBJET	Estimation du maître d'ouvrage
01	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des travaux de transformation de l'école ALBALLAT à une école communautaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, à la Commune rurale El Gueuntour.	65.000,00 DH - TTC (Soixante Cinq Mille Dirhams)
02	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des travaux de transformation de l'école HADDI BEN DAOU à une école communautaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, à la Commune rurale Tiamim.	50.000,00 DH - TTC (Cinquante Mille Dirhams)
03	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des Travaux d'extension par Cinq Salles de classe des établissements primaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi.	19.200,00 DH (Dix Neuf Mille Deux Cents Dirhams) TTC
04	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des travaux de construction de Trente-quatre (34) salles de classe préscolaire aux établissements d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	115.560,00 (Cent Quinze Mille Cinq Cent Soixante Dirhams) TTC
05	Etudes techniques et suivi tous corps d'Etat des travaux de construction de Dix-sept (17) salles de classe préscolaire aux établissements d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	57.600,00 (Cinquante Sept Mille Six Cents Dirhams) TTC

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la DP de Youssoufia rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 9 et 10 du règlement de la consultation, Notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies légalisées des certificats d'agréments, domaines d'activité : D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages), D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) et D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages).

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'art 9 du règlement de la consultation.

N° 4242/PA

MEDITERRANEAN & AFRICAN CONSTRUCTION COMPANY

AVIS DE CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs, les Actionnaires de la société " MEDITERRANEAN & AFRICAN CONSTRUCTION COMPANY " sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira le 30 juin 2020 à 10 heures à CASABLANCA - 3, rue Abou Zaid Baakili.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- ✓ Approbation des comptes et opérations de l'exercice
- ✓ Quitus aux administrateurs
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice
- ✓ Questions diverses - Pouvoirs

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant muni d'un pouvoir régulier.

Sont tenus au siège social de la société à la disposition des actionnaires et au moins pendant les quinze jours qui précèdent la date de la présente réunion les documents et renseignements prévus par les dispositions de l'article 141 de la loi 17-95.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 068/PC